

Crise rizicole, évolution des marchés et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest

Afrique de l'Ouest

étude financée par



Avril 2011



Table des matières

Résumé.....	5
1. Contexte et objectifs.....	8
1.1 Le choc de 2008.....	8
1.2 Objectifs	8
1.3 Méthodes	9
1.4 Partenariat	9
1.5 Limites.....	10
2. La filière riz au niveau mondial et en l'Afrique de l'Ouest	11
2.1 Evolution de l'offre et de la demande mondiale	11
2.2 Le contexte de la crise mondiale du marché du riz.....	14
2.3 La filière riz en Afrique de l'Ouest	16
3. La crise de 2008 en Afrique de l'Ouest	30
3.1 Les prix sur les marchés locaux.....	30
3.2 Le coût et les volumes d'importation.....	31
3.3. La diversification des sources d'approvisionnement.....	34
3.4 Impacts sur les commerçants ouest africains.	36
3.5 La crise et la sécurité alimentaire des ménages.....	37
4. Les réponses des gouvernements à la crise de 2008	39
4.1 Des mesures d'urgence qui sont parfois toujours en vigueur.....	39
4.2 Filets sociaux ?.....	42
4.3 Mesures structurelles de relance de la production	43
5. Ce qui a changé depuis 2008 : effets et impacts des politiques publiques	46
5.1 De nouveaux rapports publics-privés ?	46
5.2 Essoufflement de la dynamique rizicole née en 2008 ?	48
5.3 La filière riz et l'aide alimentaire en Afrique de l'Ouest post-2008	51
6. Les perspectives et leçons à tirer pour la sécurité alimentaire.....	57
6.1 La balance rizicole ouest africaine demeurera déficitaire	57
6.2 Vers la mise en place d'une régulation des prix	57
6.3 Riz et insécurité alimentaire des ménages	58
Bibliographie.....	61

Liste des tableaux

Tableau 1: Production, consommation et importation en équivalent riz blanchi (2008-2010).....	24
Tableau 2: Importation de riz par rapport aux autres céréales (2008-2010).....	24
Tableau 3: Part de la consommation sur le total des céréales (moyenne 2008-2010).....	25
Tableau 4: Part du riz acheté comptant dans la consommation de riz (%).....	28
Tableau 5: Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère.....	29
Tableau 6: Importations de riz dans les 6 pays (milliers de tonnes), de 2000/2001 à 2010/2011	34
Tableau 7: Mesures de défiscalisation des importations dans les pays étudiés.....	41
Tableau 8: Croissance des surfaces, des rendements et de la production de riz dans les pays étudiés, avant la crise (2005-2007 comparé à 1995-1997).....	49
Tableau 9: Croissance des surfaces, des rendements et de la production de riz dans les pays étudiés, après la crise (2008-2010 comparé à 1998-2000).....	50
Tableau 10: Evolution de la consommation totale de riz en équivalent blanchi	50
Tableau 11: Evolution de la consommation totale de maïs	51

Liste des Figures

Figure 1. Répartition de la production et des exportations mondiales de riz.....	11
Figure 2: Part des échanges par rapport à la production de riz	12
Figure 3 Evolution des importations mondiales de riz	13
Figure 4: Evolution des prix à l'exportation du pétrole et des céréales, 2005-2010	14
Figure 5 : Chronologie des annonces de limitations des exportations de riz.....	15
Figure 6: Evolution des exportations mensuelles de la Thaïlande (tonnes)	16
Figure 7: Surfaces et rendements de riz en Afrique de l'Ouest, 1960-2009	19
Figure 8: Rendements de riz paddy en kg/hectare en 2009	20
Figure 9: Coût de production (dollars des E.-U /tonne de paddy) en 2009.	21
Figure 10: Les importations de riz en Afrique de l'Ouest.....	22
Figure 11: Importations rizicoles du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et des autres pays de l'Afrique de l'Ouest.....	23
Figure 12: type de riz importés en Afrique de l'Ouest, 1960-2008.....	25

Figure 13: Part du riz dans la consommation des ménages, milieu rural et urbain (% du riz dans le score de diversité alimentaire).....	27
Figure 14: Part du riz dans la consommation des ménages, par classe de sécurité alimentaire (% du riz dans le score de diversité alimentaire)	28
Figure 15: Indice du prix du riz importé à la consommation (Jan 2007 = 100)	30
Figure 16: Evolution des prix du riz local et du riz importé au Mali, au Sénégal, et au Bénin	31
Figure 17 : Valeur des importations Ouest Africaines de riz.....	32
Figure 18: Importations de riz au Bénin, Janvier 2007-Décembre 2009.....	33
Figure 19: Importation de riz au Sénégal, Janvier 2007-Décembre 2009	33
Figure 20: Principales origines des importations ouest Africaines de riz, 2007-2010	35
Figure 21: Exportations de riz des Etats-Unis vers l'Afrique de l'Ouest (tonnes)	35
Figure 22: Coûts des réductions de la taxation sur les produits vivriers en 2008 (% du PIB)	40
Figure 23: La filière artisanale et la filière industrielle	48
Figure 24: Croissance des surfaces, des rendements et de la production de riz en Afrique de l'Ouest (% par an) 2008-2010 par rapport à 2005-2007.	49
Figure 25 : Prix du riz décortiqué local sur certains marchés de production ouest africains, 2006-2010.	51

Liste des cartes

Carte 1: Principaux pôles d'importations de riz dans le monde	13
Carte 2: Principaux bassins de production de riz en Afrique de l'Ouest	17
Carte 3: Zones de surplus, de déficit et flux commerciaux pour le riz en Afrique de l'Ouest.....	18
Carte 4:Consommation de riz par personne, Afrique de l'Ouest	26

Résumé

La crise de 2008 sur les marchés internationaux du riz aura fortement touché l'Afrique de l'Ouest. La région est l'un des pôles majeurs d'importation de riz au niveau mondial et ne couvre que 60% de ses besoins en riz. Elle dispose néanmoins d'importantes potentialités rizicoles, notamment dans les bassins nigériens, guinéens et maliens. Les coûts de production du riz dans la région – de 140 dollars (Bénin) à 320 dollars (Libéria) par tonne de paddy – soutiennent aussi la comparaison avec les grands exportateurs mondiaux, mais la culture du riz demeure largement extensive dans la région.

La consommation de riz *per capita* dans la région est proche des niveaux asiatiques, surtout dans des pays côtiers tels que la **Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Sénégal et la Sierra Leone**, où 'riz' est synonyme de sécurité alimentaire. Cette céréale a une place prépondérante au niveau de la consommation et dans les dépenses familiales des plus pauvres. Ainsi, par exemple, une augmentation de 30% du coût du riz fait augmenter le taux de pauvreté de 64% à 70% au Libéria.

Logiquement, la crise mondiale de 2008 a eu des conséquences néfastes sur le niveau d'insécurité alimentaire des ménages, en particulier en milieu urbain. La crise s'est répercutée en Afrique de l'Ouest, mais avec des effets variables selon les politiques, les disponibilités locales et les taux de change. Si les prix mondiaux du riz ont triplé début 2008, ils n'ont augmenté « que » de 50 à 80% dans la région, et souvent avec un décalage de quelques mois. Les importations se sont soit maintenues (Nigéria), soit ont été réduites (Sénégal). Pour les commerçants, il n'y a pas eu d'effet d'aubaine : ils ont souvent été amenés à réduire leurs marges, voire vendre à perte. Les consommateurs, pour leur part, ont dû souvent s'endetter, réduire leurs volumes d'achats de riz, ou encore chercher des substituts, tels que les céréales sèches ou les dérivés du manioc.

Les gouvernements ouest africains ont répondu en adoptant des mesures d'urgence, particulièrement onéreuses, notamment pour le Libéria et le Sénégal où le coût de la défiscalisation des importations alimentaires a dépassé 1% du PIB. Ces mesures n'ont pas été coordonnées et nombre d'entre elles sont toujours en vigueur. En effet, le Libéria par exemple n'a toujours pas réinstauré les droits de douane sur le riz. Le commerce régional du riz continue à faire l'objet de trop nombreuses entraves. En revanche, des mesures plus structurelles traduisent la volonté des Etats d'augmenter l'autosuffisance alimentaire. Les donateurs ont pour leur part, généralement offert un soutien accru aux initiatives de sécurité alimentaire et d'appui à l'agriculture dans les pays ouest africains.

Ces nouvelles mesures structurelles vont dans le sens d'un transfert de ressources vers l'agriculture de la part du secteur public et privé. Dans la région on constate aussi l'émergence de filières intégrées, où les acteurs de la transformation industrielle fournissent les semences aux producteurs et organisent la commercialisation d'un riz local de haute qualité. L'Etat intervient également dans la commercialisation par le biais des offices et sociétés d'Etat. Les achats institutionnels de riz local ont ainsi augmenté depuis 2008, y compris par le biais des programmes d'achats ciblant directement les organisations paysannes. Ces évolutions témoignent de la volonté des partenaires d'améliorer l'accès au marché des producteurs.

Mais, si les mesures prises ont temporairement permis de stabiliser l'accroissement des importations entre 2008 et 2010, ces dernières sont à nouveau en augmentation à la faveur de la baisse des cours

mondiaux. Le différentiel de prix entre riz local et riz importé est revenu à son niveau pré-crise. Trois ans après, la dynamique de 2008 semble donc s'essouffler.

En conclusion, la région demeure tributaire du marché international pour son approvisionnement. Les populations urbaines pauvres des pays à forte consommation de riz restent particulièrement exposées aux aléas du marché international du riz. Sous l'effet de l'accroissement démographique et des problèmes d'accès au foncier, une paupérisation des riziculteurs est déjà visible et tend à s'accélérer notamment à l'Office du Niger et dans la Haute vallée du Fleuve Sénégal. En revanche, les producteurs du bassin nigérian pourraient profiter d'une augmentation de leurs revenus s'ils parvenaient à s'intégrer au marché régional, compte tenu du dynamisme du marché du riz au Nigéria.

Au vu de l'ampleur et du caractère régional des défis, un débat sur la régulation des prix du riz et sur les politiques commerciales devrait être encouragé au niveau du CILSS et de la CEDEAO, dans l'objectif de coordonner les politiques nationales, voire de favoriser une approche régionale d'appui des filières rizicoles et céréalières.

Auteurs

Le rapport a été rédigé par :

- Patricio Mendez del Villar, CIRAD
- Jean-Martin Bauer, Spécialiste des Marchés, PAM
- Aliou Maiga, Institut du Sahel, CILSS
- Laouali Ibrahim, Représentant régional pour les Marchés et le Commerce, FEWS NET

Acronymes

CILSS: Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel

CIRAD: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CRS: Catholic Relief Services

CSA: Commissariat pour la Sécurité Alimentaire

FAO: Food and Agriculture Organisation

FEWS NET: Système d'Alerte Précoce contre la Famine

GOANA: Grande Offensive pour l'Agriculture, l'Alimentation, la Nourriture et l'Abondance

IER: Institut d'Economie Rurale

OMA: Office des Marchés Agricoles

OP: Organisation Paysanne

SIM: Système d'Information sur les Marchés

P4P : Purchase for Progress

PAM: Programme Alimentaire Mondial

PUASA: Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire

PSRSA: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole

USDA: United States Department of Agriculture

USAID: United States Agency for International Development

Remerciements

Les auteurs remercient Moussa Cissé et Sebastien Subsol du CILSS pour leur contribution à la préparation des travaux. La participation de Hassan Abdelrazigh (PAM), de Nasser Almajid (FEWS NET), d'Emmanuel Anderson (PAM), de Diaby Bakalilou (PAM) ; de Pauline Bertrand (PAM), d'Abdoulaye Bemba (FAO), d'Alassane Diarra (PAM), de François Dossouhoui (Bénin), de Zeinab Dramé (ECOFIL/IER), de Mouhamadou Ndiaye (CSA/Sénégal) et de Papa Boubacar Soumaré (FAO) a été indispensable. La cartographie dans ce document a été réalisée par Mame Abdoulaye Sarr (PAM).

1. Contexte et objectifs

1.1 *Le choc de 2008*

La région Ouest Africaine est soumise à des chocs récurrents affectant la production agricole et la sécurité alimentaire, obérant ainsi l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement relatifs à la lutte contre la faim. Le rôle du marché est prépondérant dans les crises alimentaires Ouest Africaines, que ce soit au Niger en 2005 ou dans les pays importateurs nets en 2008. Afin de prévenir et mieux gérer ces crises alimentaires, les Etats de la région se sont dotés d'instruments facilitant l'analyse, la réponse et la coordination des initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire.

La volonté des Etats de renforcer l'analyse des marchés s'est traduite par la création de Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM) dans plusieurs pays. Au niveau régional, la mise en place du Réseau des Systèmes d'Information sur les Marchés d'Afrique de l'Ouest (RESIMAO) et l'existence au niveau du CILSS d'un programme d'accès aux marchés concrétisent l'ambition d'instaurer les structures nécessaires pour fournir aux pouvoirs publics une information sur les marchés alimentaires. Parallèlement, les agences des Nations Unies et les agences bilatérales fournissent une assistance technique dont l'objectif est de capitaliser le travail réalisé mais aussi d'accompagner et de soutenir ces nouvelles initiatives.

Le contexte actuel, marqué par une crise alimentaire récente et une crise économique internationale, amène certains acteurs à être beaucoup plus présents sur les marchés alimentaires de la région, à l'image des offices céréaliers nationaux. Les partenaires techniques et financiers ont également modifié leurs programmes en démarrant des projets pilotes de transferts monétaires et d'achats structurants auprès des organisations paysannes. Le succès de ce type d'intervention passera nécessairement par une information de qualité sur les opportunités et contraintes offertes par le marché et par une connaissance solide des liens entre le marché régional et le marché international.

1.2 *Objectifs*

Généralement, l'étude concourt à mieux connaître le système commercial dont dépend l'approvisionnement céréalier régional. Il permettra d'orienter les politiques envisagées pour atténuer les effets des chocs et de l'instabilité des marchés internationaux sur la sécurité alimentaire. Le projet cherche aussi à renforcer la coordination des politiques alimentaires.

L'étude cherche notamment à apporter des réponses aux questions suivantes :

- La crise de 2008 a-t-elle affecté durablement la dynamique de la filière riz en Afrique de l'Ouest ? Quels impacts sur la dépendance de la région au marché international pour son approvisionnement en riz ?
- Que reste-t-il de l'élan politique et de la mobilisation de l'Etat et de ses partenaires en 2008 ? Les capacités de réponse aux chocs sur le riz importé se sont-elles améliorées dans la région ouest africaine ?

- Quelles seront les conséquences probables sur la sécurité alimentaire des groupes vulnérables ?

Afin de répondre à ces questions, ce rapport propose une analyse du contexte international et ouest africain du marché du riz. La crise de 2008 et son impact sur la sécurité alimentaire sont décrits. Après un bilan des actions des Etats et de leurs partenaires, le rapport identifie ce qui a changé depuis 2008 dans la filière.

1.3 Méthodes

Six pays de la région ont été étudiés: le Bénin, le Ghana, le Libéria, le Mali, le Nigéria et le Sénégal. Le choix s'est porté sur ces pays afin de proposer une analyse de la filière riz dans une diversité de contextes. Dans chaque pays, la mission a rencontré les principaux acteurs de la filière : producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs. Les visites de terrain ont eu lieu entre mai et décembre 2010 ; en mai au Mali, en juin au Sénégal, en septembre au Libéria, en novembre au Bénin et au Nigéria, et enfin, en décembre au Ghana.

L'équipe a utilisé des guides d'entretien réalisés conjointement en mai 2010. Ces guides d'entretien comprenaient des directives spécifiques pour les entretiens avec les structures d'encadrement, les producteurs, les commerçants et les consommateurs. Dans les pays étudiés, des entretiens plus ouverts se sont aussi déroulés avec les structures techniques impliquées dans la filière riz—principalement les ministères chargés de l'agriculture, les commissariats à la sécurité alimentaire, les offices chargés de la gestion des stocks céréaliers et les instituts de recherche. La mission s'est également entretenue avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine rizicole et celui de la sécurité alimentaire.

1.4 Partenariat

En s'associant au CIRAD pour la réalisation d'études de marchés en Afrique de l'Ouest, le CILSS, la FAO, le FEWS-NET et le PAM ont souhaité favoriser l'approfondissement du référentiel sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, dans l'optique de fournir une information qui servirait à renforcer la cohérence des programmes mis en œuvre en faveur des populations vulnérables. L'ensemble des partenaires a participé à la définition de l'étude, à la conception des guides de conduite d'entretien et aux visites de terrain.

L'étude a également valorisé les données de prix issues des systèmes d'information des marchés (SIM). Le CILSS a fourni les données relatives à la production rizicole dans la région. Les données sur le marché mondial du riz proviennent de la base de données OSIRIZ du CIRAD et de la FAO. Les données relatives à la sécurité alimentaire des ménages sont issues des enquêtes menées par le PAM et ses partenaires dans les pays concernés.

Le fonds fiduciaire français du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes auprès du PAM a financé l'étude.

1.5 Limites

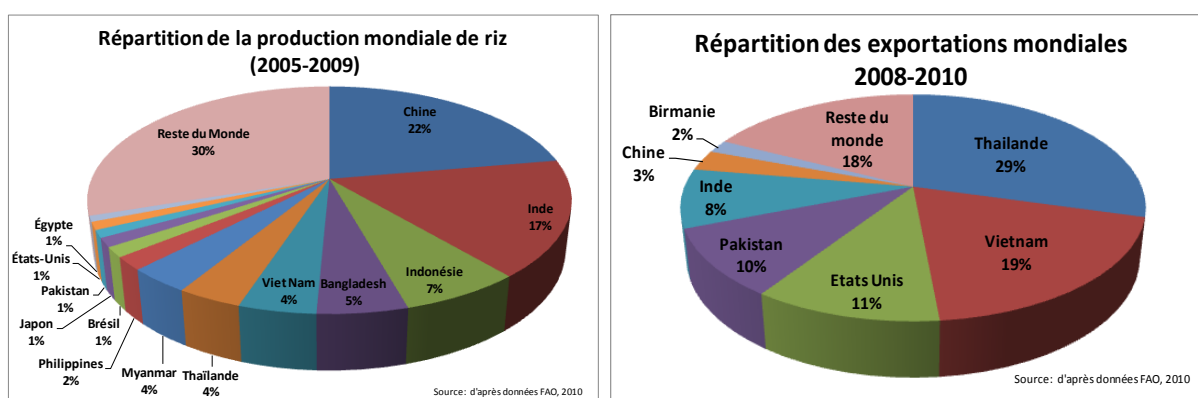
L'approche de l'étude se voulant qualitative, une approche raisonnée a été employée dans la sélection des interlocuteurs. Les résultats tirés de ce volet ne sauront être interprétés comme étant d'une trop grande précision. Nécessairement, l'étude n'a pas pu visiter tous les pays ouest africains. La question des niveaux de production de riz a par ailleurs été très sensible dans la région depuis 2008. Par conséquent, les données présentées sur la production régionale pourront être réajustées à l'avenir.

2. La filière riz au niveau mondial et en l'Afrique de l'Ouest

2.1 Evolution de l'offre et de la demande mondiale

Le marché mondial du riz subit une volatilité structurelle due en grande partie à la concentration de la production et de l'offre d'exportation. La production et la consommation mondiales se concentrent à plus de 90% dans le continent asiatique, avec la Chine, l'Inde et l'Indonésie qui à eux seuls représentent plus de la moitié de la production mondiale (figure. 1). Les trois principaux pays exportateurs (Thaïlande, Vietnam et Pakistan) concentrent pour leur part, les deux tiers des exportations mondiales ; les 5 principaux exportateurs mondiaux totalisant environ 80% du commerce global (figure. 1).

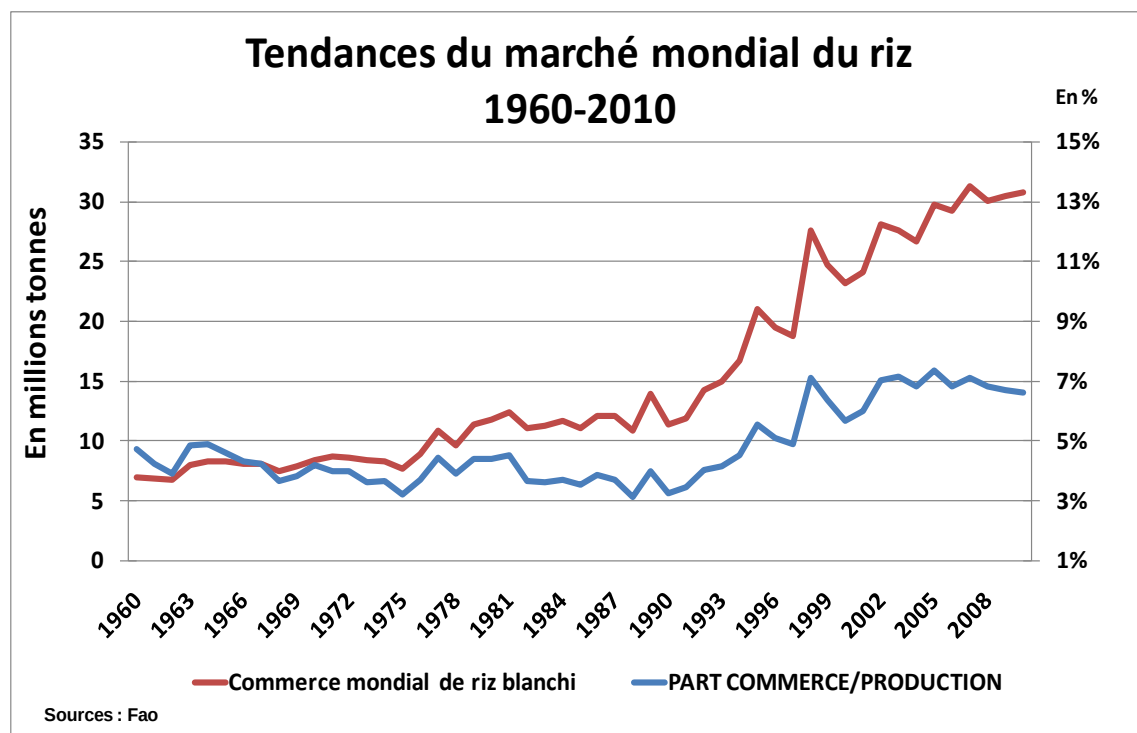
Figure 1. Répartition de la production et des exportations mondiales de riz



Source : FAO

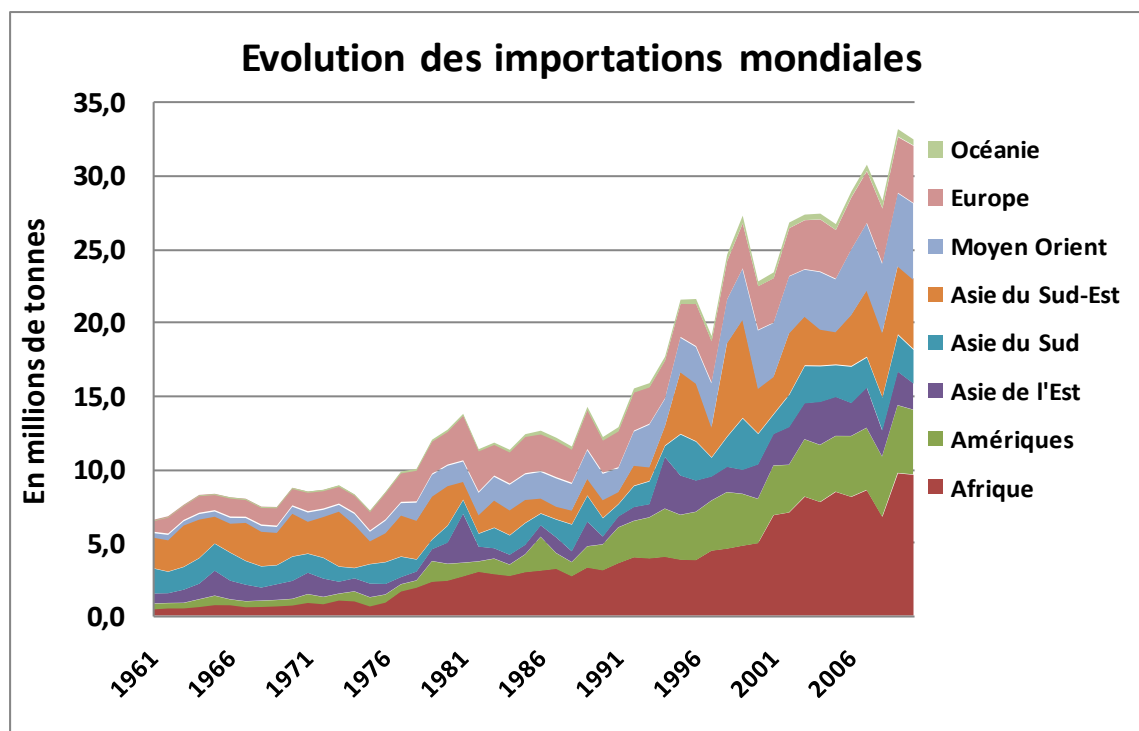
Le marché du riz se caractérise par l'aspect résiduel de l'offre (7% de la production mondiale seulement sont échangés dans le monde, contre 20% pour le blé et 30% pour le soja). Cela veut dire que les pays produisent d'abord pour leur propre marché avant d'en exporter une partie, variable selon les pays. Jusque dans les années 1990, la part des échanges est restée en dessous des 5% (figure. 2). Cette période correspond aussi à une période de relative stabilité des échanges mondiaux. C'est au cours de la décennie 1990 que les échanges ont progressé sensiblement et que leur part relative par rapport à la production est passée de 4% à 7% dans les années 2000.

Figure 2: Part des échanges par rapport à la production de riz



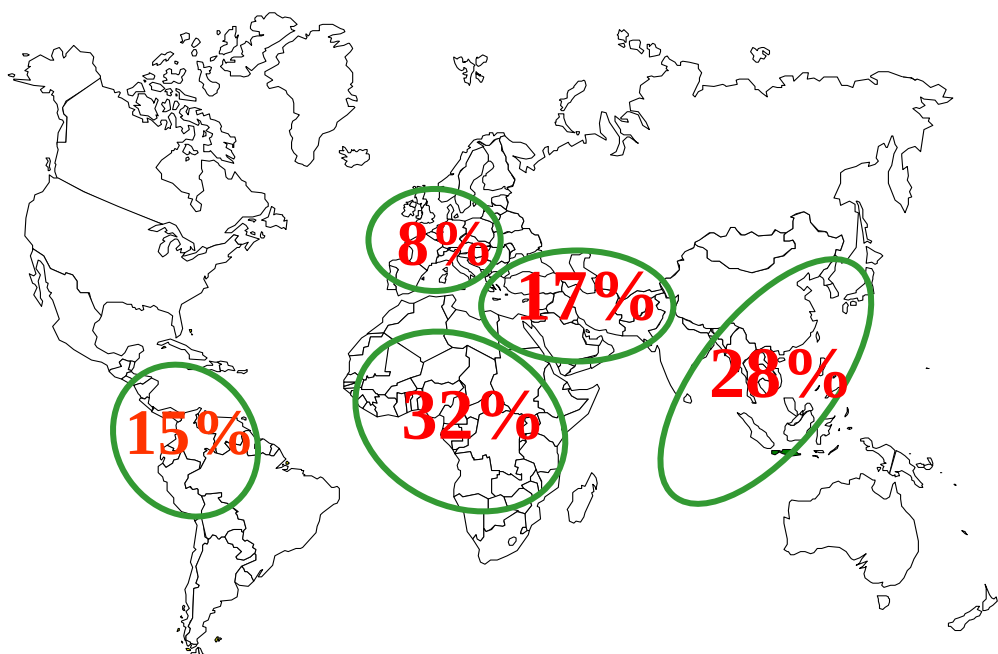
La progression des échanges mondiaux au cours des 20 dernières années tient en grande partie à la demande croissante de l'Afrique Subsaharienne, et en particulier à celle de l'Afrique de l'Ouest (figure. 3). Cette région du monde qui représente près d'un tiers des importations mondiales, constitue l'un des principaux pôles d'importation avec l'Asie orientale et le Moyen Orient (carte 1).

Figure 3 Evolution des importations mondiales de riz



Source: données FAO

Carte 1: Principaux pôles d'importations de riz dans le monde



Source : données FAO

Du côté des exportateurs, la Thaïlande occupe le premier rang mondial avec près de 30% du marché mondial, suivie par le Vietnam avec 20% environ des parts de marché. Viennent ensuite les Etats-Unis et le Pakistan avec un peu plus de 10% chacun. L'Inde, enfin, constitue actuellement le 5^e

exportateur mondial avec 8% du marché. Ces cinq pays totalisent ainsi près de 80% des exportations mondiales. Du côté des importateurs, les principaux acheteurs sont les Philippines et le Nigéria dont les importations dépassent, bon an mal an, les 2 millions de tonnes. Un autre groupe de pays se situent autour de 1 million de tonnes importé chaque année. Parmi ces pays on peut citer, l'Irak, l'Iran, l'Arabie Saoudite, la Chine, la Malaisie, ainsi que des pays africains tels que l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire.

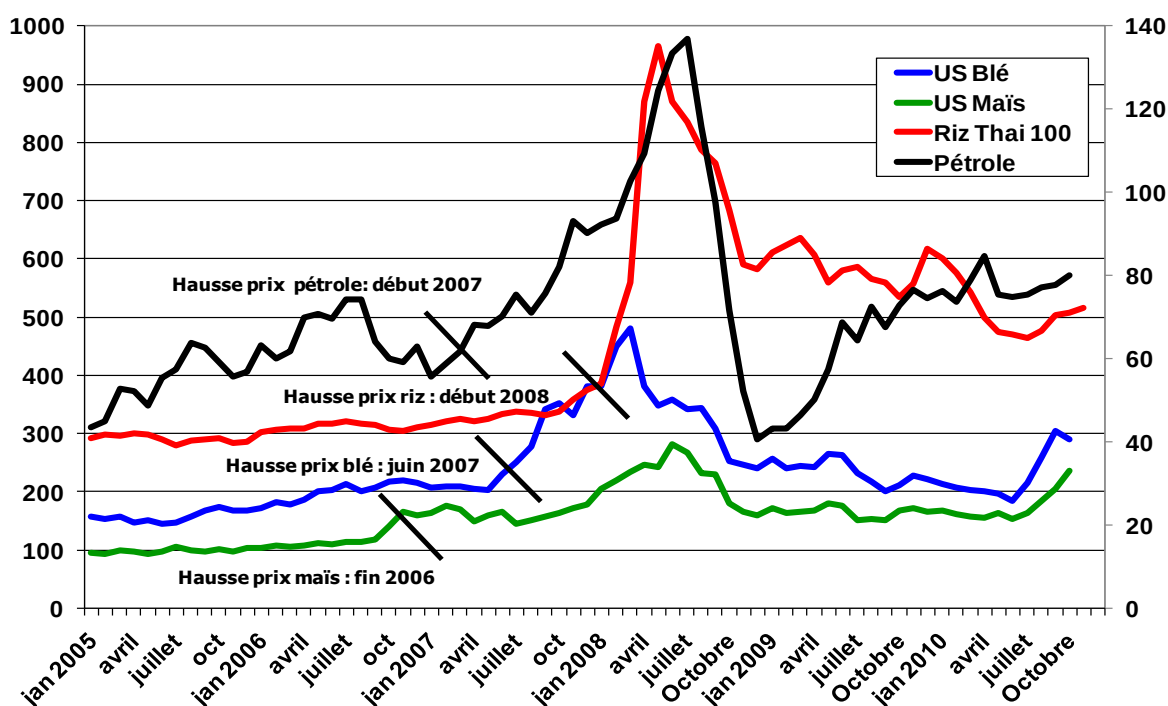
2.2 Le contexte de la crise mondiale du marché du riz

La limitation volontaire des exportations par les principaux exportateurs mondiaux fin 2007, et surtout durant le premier semestre 2008, a été déclenchée dans un contexte de crise financière, sociale et économique mondiale. Dans le cas des matières premières agricoles, la hausse des prix du riz, consécutive aux mesures de restriction des exportations, a été relativement tardive par rapport au maïs, au blé et au pétrole par exemple (figure 4).

Evolution des prix internationaux des matières premières

La Thaïlande en tant que premier exportateur mondial joue un rôle régulateur sur le marché mondial ; ceci grâce aux volumes exportés - environ un tiers du commerce mondial-, mais aussi grâce à des stocks publics qui, avec 7 à 8 millions de tonnes collectées, représentent un tiers de la production nationale. Ce rôle de régulateur a permis aux importateurs de continuer à acheter du riz à des prix « raisonnables » durant quelques mois, alors que sur d'autres marchés céréaliers et oléagineux, la flambée des prix avait débuté dès fin 2006 (maïs) ou mi-2007 (blé). Ainsi, les prix mondiaux du riz n'ont connu une véritable envolée qu'à partir de janvier 2008 lorsque la Thaïlande a annoncé qu'à son tour elle limiterait aussi ses exportations, après les annonces successives des restrictions par les principaux exportateurs, illustrées par la chronologie ci après (figure 4).

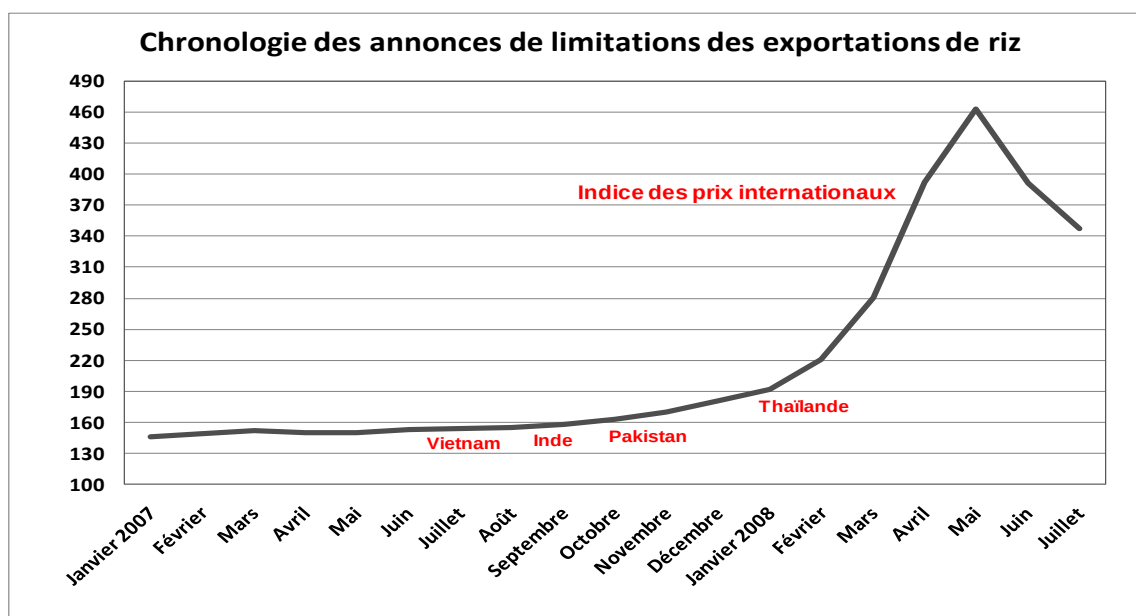
Figure 4: Evolution des prix à l'exportation du pétrole et des céréales, 2005-2010



Source: données OSIRIZ

Ce choc en début d'année 2008 a été d'autant plus brutal que généralement, durant cette période, les prix mondiaux sont plutôt orientés à la baisse en raison de l'arrivée des récoltes principales dans l'ensemble des pays d'Asie. Ainsi, le Vietnam a été le premier pays à annoncer des limitations, et ce dès juin 2007. Cette annonce, n'a eu cependant aucune incidence sur les prix mondiaux dans la mesure où le marché était habitué à ce type de restriction de la part du Vietnam depuis 2004. La seule différence ici a été la précocité de l'annonce ; généralement cela intervenait durant le dernier trimestre de l'année. Ce n'est qu'après les annonces successives des limitations d'exportation de l'Inde et du Pakistan entre septembre et octobre 2007, que le marché a commencé à s'orienter à la hausse, et a pris brutalement une pente ascendante à partir de janvier 2008 avec les restrictions thaïlandaises.

Figure 5 : Chronologie des annonces de limitations des exportations de riz

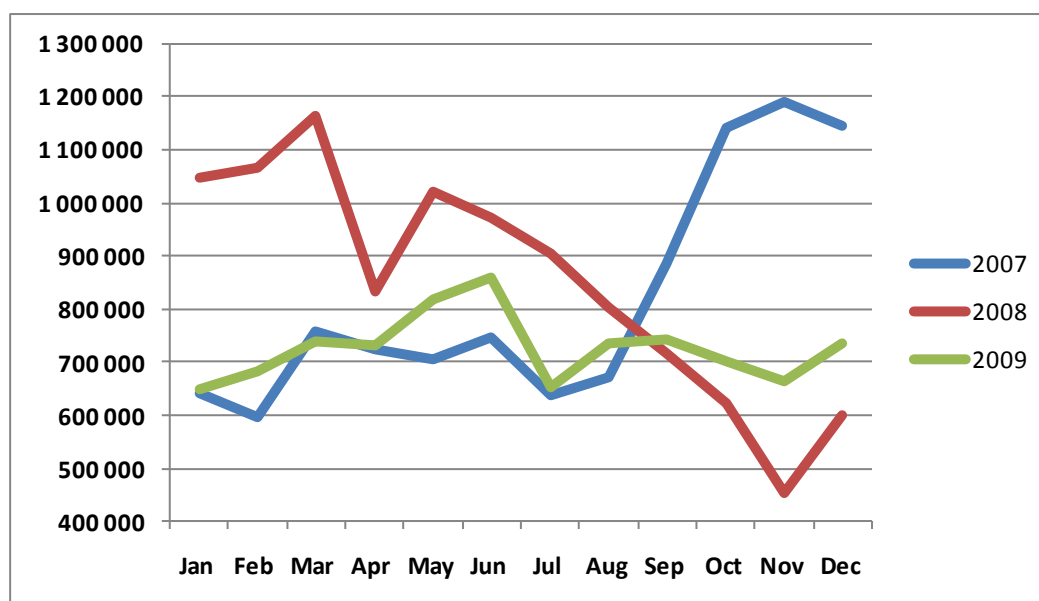


Source : OSIRIZ

Triplement des prix mondiaux du riz

Si l'on avait l'impression qu'il n'y avait plus ou peu de riz offert sur le marché, les acheteurs solvables (pays à revenus pétroliers) quand à eux, se sont rués sur les marchés encore ouverts et ont acheté du riz à prix d'or (pays du Golfe, Philippines, mais aussi Nigéria...). D'autres pays en revanche, ont dû soit ralentir leurs achats, soit les différer de quelques mois. Ce fut le cas, notamment en Afrique subsaharienne qui a été fortement touchée par l'envolée des prix mondiaux, même si cette hausse n'a été répercutée qu'avec quelques mois de décalage (figure15). La facture rizicole en Afrique subsaharienne serait ainsi passée de 2 à 3 milliards de dollars des E.-U à plus de 4 milliards de dollars des E.-U en 2008.

Figure 6: Evolution des exportations mensuelles de la Thaïlande (tonnes)



Sources: Thai Rice Exporters Association

L'effet d'annonce des limitations volontaires d'exportations a très largement contribué à générer une crise de confiance dans la capacité des marchés mondiaux à approvisionner durablement les régions déficitaires. Or, ces limitations, à l'origine de l'envolée historique des prix mondiaux, n'ont concerné en réalité que quelques pays exportateurs, tels que l'Inde, le Pakistan et l'Égypte. L'Inde a ainsi par exemple vu ses exportations reculer d'un tiers en 2008, tandis que la Thaïlande et le Vietnam, les deux principaux exportateurs mondiaux, n'ont pour leur part paradoxalement jamais exporté autant de riz que pendant la période la plus critique au cours de la première moitié de l'année 2008. Ce fut surtout le cas de la Thaïlande. En effet, au plus fort de la « pénurie » ce pays a exporté près de 1 million de tonnes par mois entre octobre 2007 et juin 2008 (figure 6) alors que les années précédentes ses ventes mensuelles ne dépassaient pas les 700.000 tonnes. Le Vietnam, a aussi vu ses exportations mensuelles progresser, mais dans une moindre mesure, entre fin 2007 et mi-2008. Cette situation de crise et les comportements spéculatifs induits ont profité aux exportateurs qui avaient de larges disponibilités et qui ont vendu à des prix d'or. En 2008, la Thaïlande a ainsi multiplié par deux ses ventes au Nigeria, et a au total vu ses exportations en valeur progresser de 70% (prix moyen FOB de 610 US\$/ton contre 375US\$/ton en 2007), selon la Rice Thai Exporters Association.

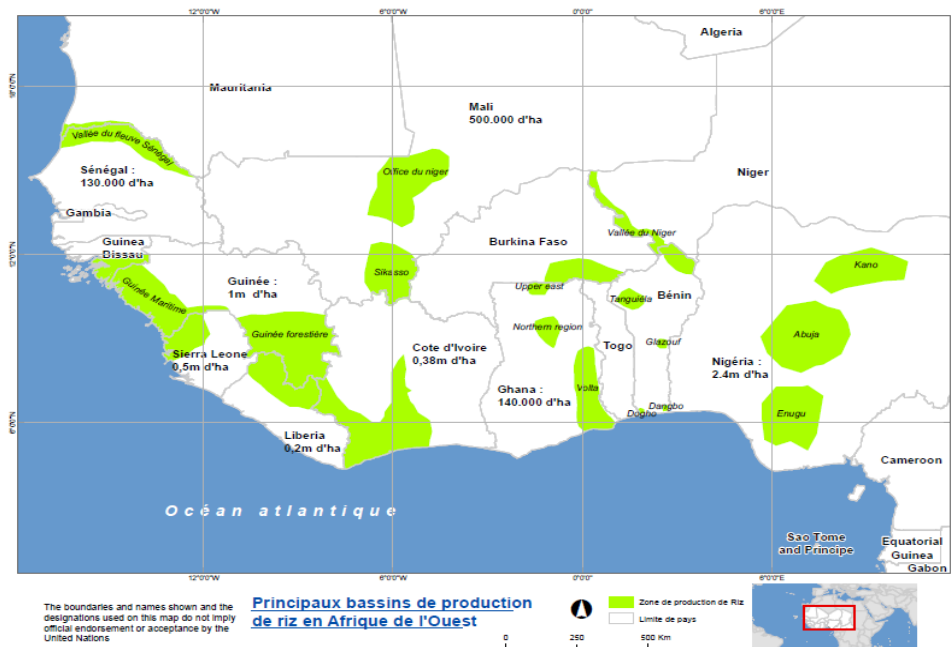
2.3 La filière riz en Afrique de l'Ouest

Production, importation et flux régionaux

Le riz couvre en Afrique de l'Ouest une superficie supérieure à 5.5 millions d'hectares dont près de 2.4 millions sont au **Nigéria**, autour de 3 grands bassins de production (cf. carte2) localisés dans l'axe Nord-Sud, dans les Etats de Kano, d'Abuja et d'Enugu. La **Guinée** est le deuxième plus grand bassin rizicole en termes de surfaces avec près de 1 million d'hectares. Les bassins sierra léonais (0.5m

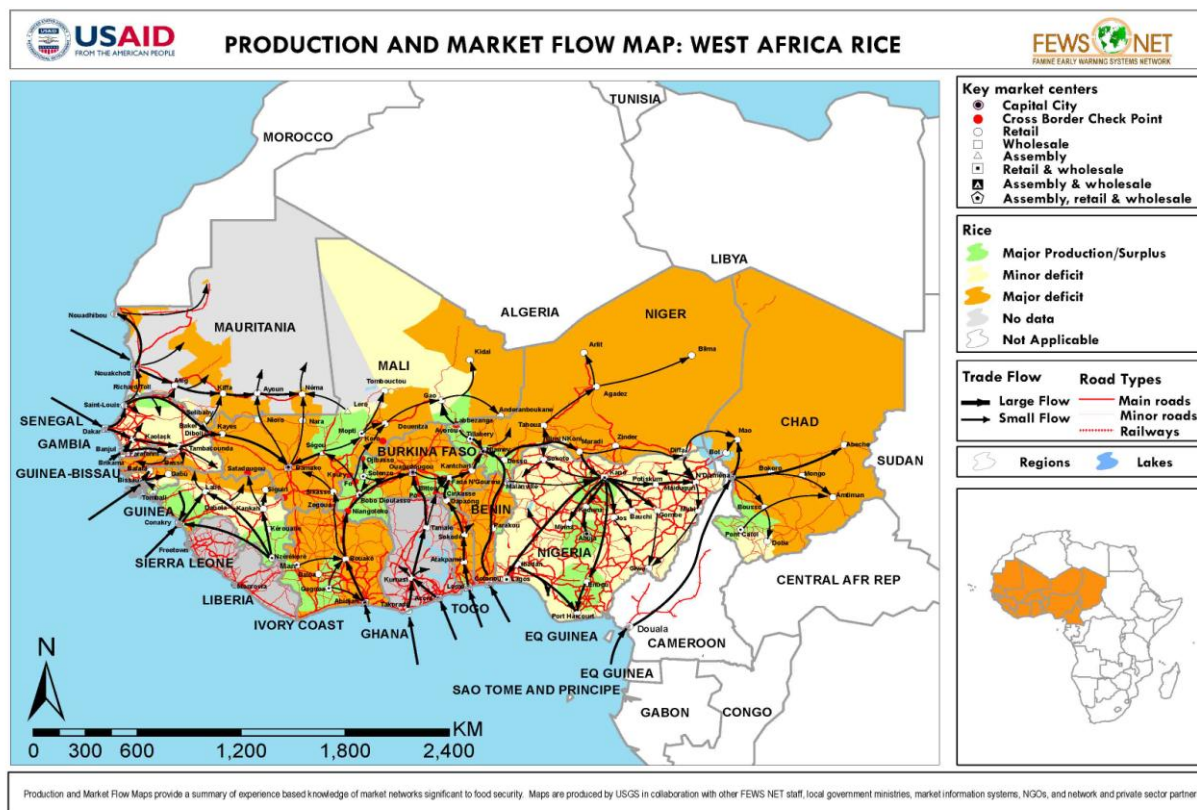
d'hectares), ivoirien (0.38m d'hectares) et libérien (0.2m d'hectares) se trouvent dans le prolongement du bassin guinéen. Au **Mali**, où le riz est cultivé sur plus de 0.5m d'hectares, on distingue deux grandes régions rizicoles, au nord de Ségou dans la zone de l'Office du Niger et au Sud dans la région de Sikasso.

Carte 2: Principaux bassins de production de riz en Afrique de l'Ouest



Des bassins de production moins importants existent au Ghana, où l'on compte 140.000 ha avec 3 grandes régions rizicoles au Nord (Upper East), Centre et Sud –Est dans la zone du Volta. Au Sénégal, la production rizicole se concentre principalement dans la région de la vallée du fleuve Sénégal au Nord du pays et compte environ 130.000 ha de rizières en irrigué et en pluvial. Enfin le Bénin, avec 60.000 ha compte 3 principales zones de production, au Nord dans la région de Malanville, à l'Ouest dans les régions de Tanguéta, de Materi et de Djougou et au Sud dans les régions de Savalou, de Glazoué et de Cové.

Carte 3: Zones de surplus, de déficit et flux commerciaux pour le riz en Afrique de l'Ouest



Source : FEWS NET

Les flux de riz s'orientent principalement vers les zones urbaines (carte 3). Le riz local participe encore peu à l'approvisionnement en milieu urbain, hormis les cas de Bamako et de Conakry. Le riz importé assure l'essentiel des disponibilités en riz à Lagos, Cotonou, Dakar et Abidjan, qui sont les principaux pôles d'importation de la région. La demande en riz se manifeste également dans les zones rurales en période de soudure alimentaire, lorsque les stocks en riz local sont épuisés. C'est le cas notamment de la vallée du fleuve Sénégal, des zones rurales du Ghana, du Libéria et du Bénin.

De même que la région possède différents bassins de production aux physionomies très spécifiques, l'importation de riz en Afrique de l'Ouest revêt des caractéristiques spatiales différenciées. D'une part, un bassin nigérian caractérisé par un fort pouvoir d'achat et une préférence pour les riz haut de gamme, et, d'autre part, un bassin privilégiant les riz de moindre qualité (dont la brisure) et où le consommateur est plus sensible aux chocs sur les prix. Compte tenu de son poids démographique, le Nigéria constitue le premier pôle d'importation de la région, important à lui seul près de 2 millions de tonnes de riz par an. Le dynamisme du marché du riz au Nigéria entraîne des flux de riz local et importé vers les pays voisins. Ainsi, Le Nigéria constitue aussi un marché attractif pour les productions de paddy du Bénin, du Niger et du Tchad. Par ailleurs, les réexportations de riz importé d'Asie vers le proche Nigéria constituent une activité d'importance pour le port de Cotonou au Bénin. Le port de Dakar importe, pour sa part, habituellement de 600.000 à 700.000 tonnes de riz par an,

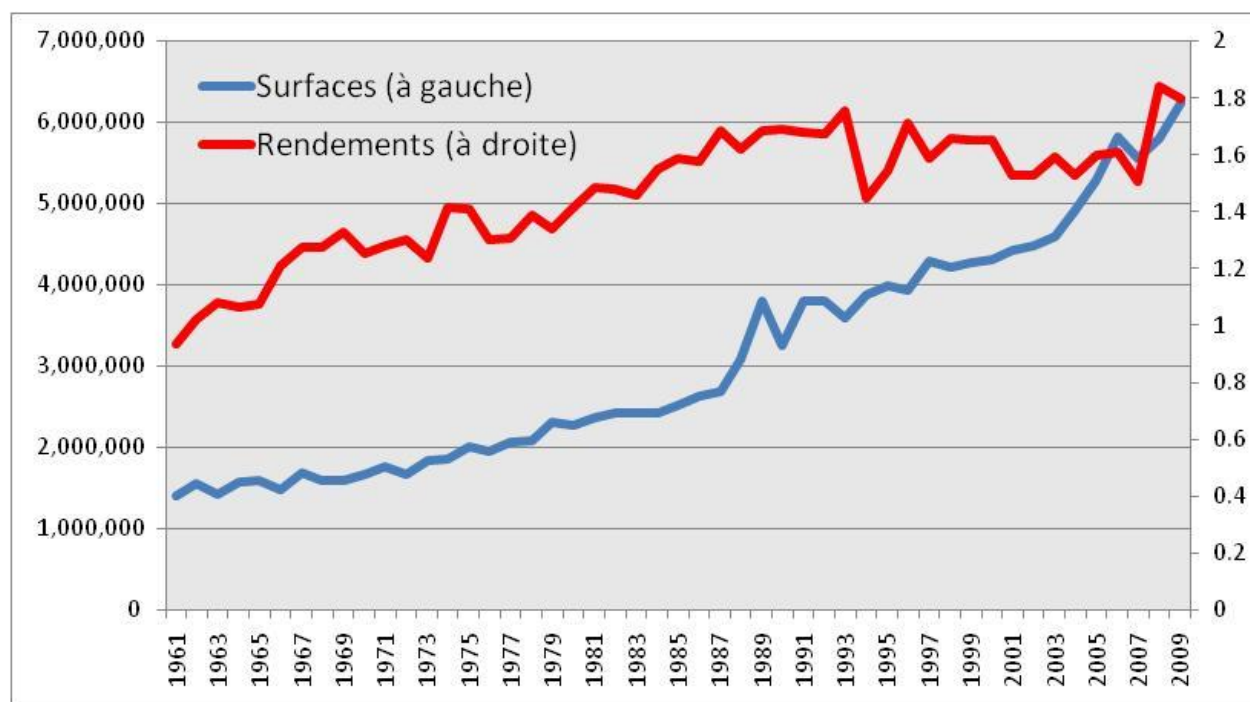
dont une partie, environ 100.000 tonnes, est réexportée vers le Mali. Et enfin, quelques 500.000 tonnes de riz sont importées annuellement par le port d'Abidjan.

Le savoir faire et la recherche, la productivité dans la filière locale

Il existe une diversité de systèmes de culture avec toutefois une prédominance pour le riz de bas fonds dans les zones côtières le long du Golfe de Guinée, et le riz pluvial dans les zones de plateaux. Le riz irrigué se trouve dans deux grandes zones dans la vallée du Fleuve Sénégal et à l'Office du Niger au Mali au nord de la région de Ségou. Aussi, la variabilité des rendements est très grande, avec les productivités les plus élevées en système irrigué au Sénégal et au Mali, ainsi que des rendements intermédiaires hauts dans les zones rizicoles aménagées du Ghana et du Nigeria. Enfin le Bénin et le Liberia ont les rendements les plus bas du fait de la prédominance du riz pluvial de montagne et de bas fonds faiblement aménagés. Les rendements moyens par pays sont présentés dans la figure 7. S'ils se situent nettement en deçà des 5 à 7 tonnes par hectare comme aux Etats-Unis, en Argentine, au Pérou, en Colombie ou encore au Vietnam, les rendements moyens du riz au Sénégal et au Mali, évalués à 3 tonnes par hectare, soutiennent la comparaison avec la Thaïlande.

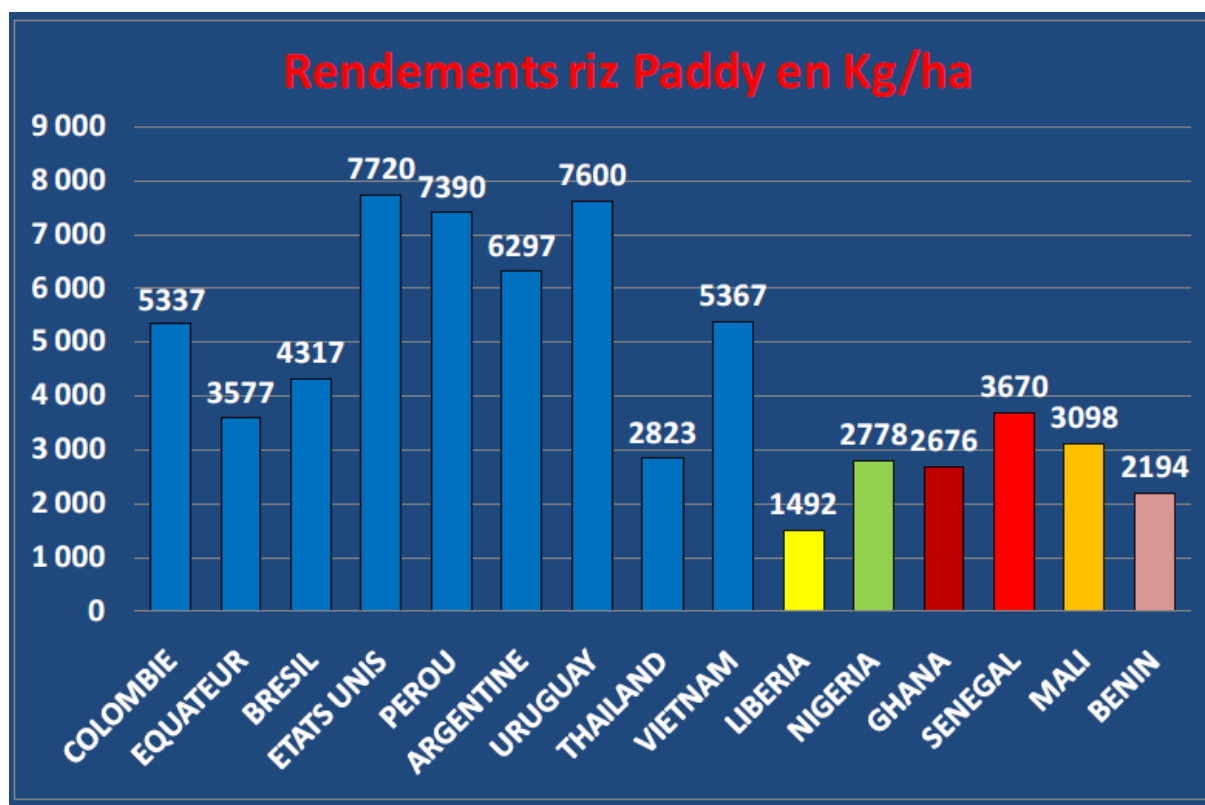
La production rizicole en Afrique de l'Ouest augmentait de 2.2% par année avant 2008. Cet accroissement de la production régionale était avant tout la conséquence de l'extension des superficies exploitées en riz. En effet, si les surfaces cultivées en riz dans la région sont passées de 3 millions d'hectares dans les années 1980 à plus de 6 millions d'hectares actuellement, les rendements en tonnes de paddy par hectare ont en revanche stagné autour de 1.6 tonnes. Bien que l'on ait pu observer un accroissement des rendements en 2009 et 2010, il est trop tôt pour dire si cette amélioration sera durable ou non.

Figure 7: Surfaces et rendements de riz en Afrique de l'Ouest, 1960-2009



Source : FAO

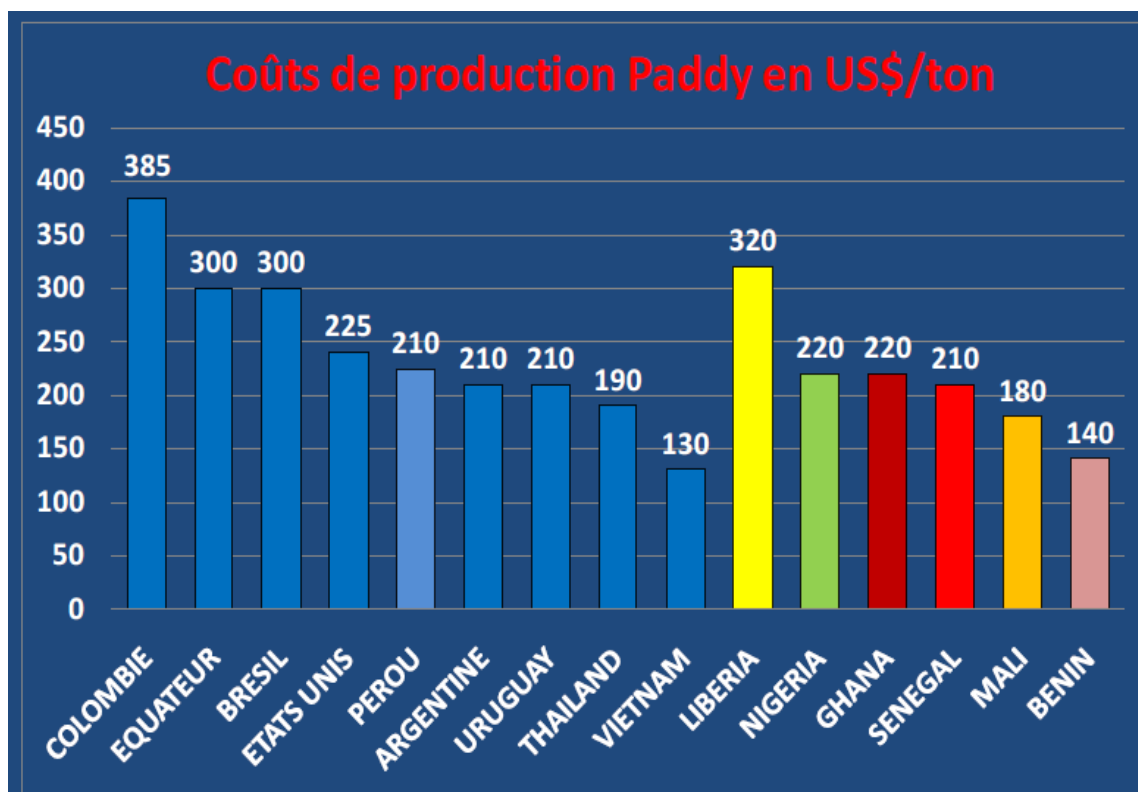
Figure 8: Rendements de riz paddy en kg/hectare en 2009



Source : données de l'étude, OSIRIZ

Malgré la relative faiblesse de la productivité sur le plan régional, les coûts de production des pays ouest-africains présentés sur la figure 9, sont comparables à ceux des grands pays producteurs au niveau mondial. Ainsi, par exemple, la production d'une tonne de paddy coûte 220 dollars des E.-U au Nigéria et au Ghana, 210 dollars des E.-U au Sénégal, 180 au Mali et 140 au Bénin. Ces prix sont proches des niveaux constatés au Vietnam (130 dollars des E.-U /tonne), en Thaïlande (190 dollars des E.-U) ou encore aux Etats Unis (225 dollars des E.-U), tous trois importants exportateurs de riz. On rappelle ici que les coûts présentés n'intègrent pas les coûts de transformation et de commercialisation, qui constituent une contrainte majeure pour la filière du riz local. Soumise à de fortes contraintes en aval, la filière ne tire pas parti des avantages agro-écologiques. Au niveau de la production, les producteurs de riz ont aussi des difficultés à accéder à une semence de qualité et aux intrants en quantités suffisantes. La transformation souffre pour sa part généralement d'un manque de matière première et d'une offre aléatoire en énergie. Ainsi par exemple, au Sénégal, les rizeries de la vallée ne fonctionnent pas pendant deux à trois mois de l'année, faute de paddy, ce qui empêche la rentabilisation des investissements. De même, le mauvais état des routes et le coût élevé du transport entravent souvent la commercialisation.

Figure 9: Coût de production (dollars des E.-U /tonne de paddy) en 2009.



Source : données de l'étude, OSIRIZ

Malgré sa faible productivité et les entraves à son développement, la filière rizicole ouest africaine est compétitive à l'aune des coûts de production du paddy. Si des améliorations étaient apportées au niveau des rendements, le prix bord champ d'une tonne de paddy – déjà favorable dans de nombreux pays de la région par rapport à ceux de grands pays exportateurs - pourrait être réduit davantage. Cette perspective peut expliquer l'intérêt que manifestent certains investisseurs internationaux pour la filière rizicole régionale. On doit rappeler que la compétitivité au niveau des productions n'est pas forcément garante de la sécurité alimentaire des producteurs de riz – cette question est approfondie dans le chapitre 6, dédié à ce sujet.

L'insertion de l'Afrique de l'Ouest dans le marché mondial et la place du riz dans l'alimentation.

L'Afrique subsaharienne est fortement dépendante des importations pour subvenir à ses besoins. Celles-ci représentent globalement 40% de la consommation rizicole de la sous-région, et cette dépendance s'est amplifiée durant les années 1990. Depuis le milieu des années 1990, les importations ont ainsi été multipliées par trois, avec toutefois une tendance à la stabilisation au cours des cinq dernières années. C'est en Afrique de l'Ouest que la dépendance s'est le plus aggravée, et où les importations de riz représentent actuellement environ 5.2 millions de tonnes contre 1.7 millions au début des années 1990. Cette tendance est assez générale dans tous les pays

de la sous-région, même si le poids de certains pays, comme le Nigeria, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire a fortement influencé cette tendance (figure 11.).

Figure 10: Les importations de riz en Afrique de l'Ouest

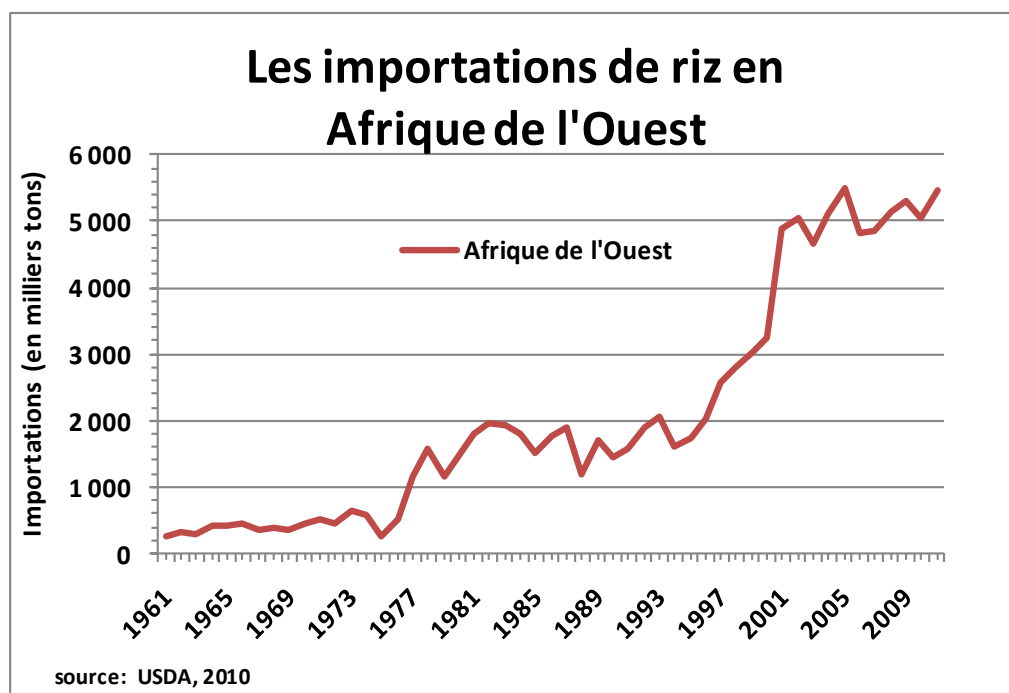
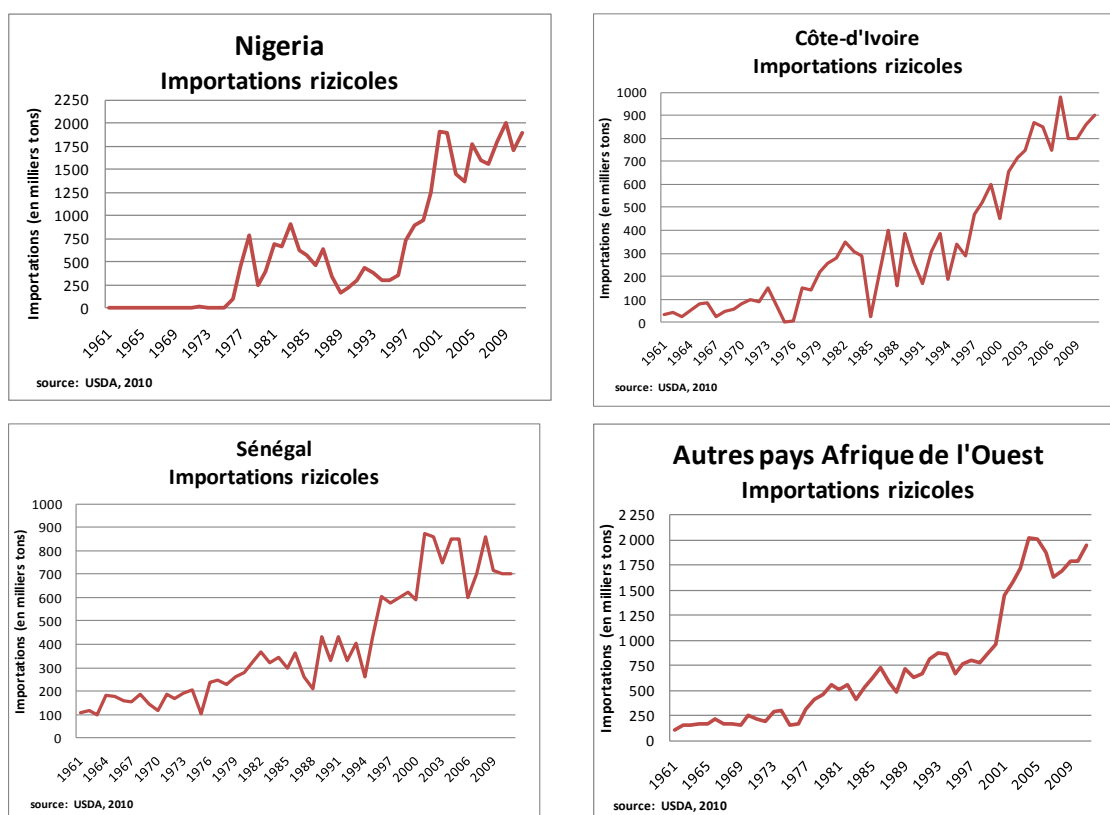


Figure 11: Importations rizicoles du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et des autres pays de l'Afrique de l'Ouest



A l'échelle régionale, l'Afrique de l'Ouest doit donc importer 40% de ses besoins de consommation en riz. Sur les six pays étudiés, hormis le cas du Mali, tous dépendent, à des degrés variables, du marché mondial pour répondre aux besoins de consommation. Les pays les plus exposés sont le Sénégal, le Ghana et le Bénin dont le taux d'auto-approvisionnement est inférieur à 40%. Le Liberia s'assure localement pour moitié de ses besoins de consommation, tandis que le Nigeria, en dépit des efforts pour relancer la riziculture locale et imposer des taxes à l'importation élevées afin de protéger sa filière locale, doit encore faire appel au marché international pour couvrir près d'un tiers de sa consommation, soit entre 1.8 et 2 millions de tonnes par an en moyenne, ce qui le place parmi les principaux importateurs mondiaux juste derrière les Philippines.

Tableau 1: Production, consommation et importation en équivalent riz blanchi (2008-2010)

Pays	Production (milliers de tonnes)	Consommation (milliers de tonnes)	Importations (milliers de tonnes)	Taux Auto- Approvisionnement (%)
Benin	84	248	163	34%
Ghana	225	533	320	40%
Liberia	176	343	167	51%
Mali	1 035	1 110	108	90%
Nigeria	3 400	5 300	1 800	66%
Sénégal	312	1 000	691	31%
Afrique Ouest	7 401	12 625	5 166	59%

Source : USDA (<http://www.fas.usda.gov/psdonline/>)**Tableau 2: Importation de riz par rapport aux autres céréales (2008-2010)**

Pays	Consommation de riz (milliers de tonnes)	Consommation de céréales (milliers de tonnes)	Importations totales de céréales (milliers de tonnes)	Part des importations en riz sur les importations totales de céréales (%)	Part de la consommation en riz sur la consommation totale de céréales (%)
Benin	248	1 445	184	80%	17,1%
Ghana	533	2 997	725	47%	17,8%
Liberia	343	419	233	67%	81,7%
Mali	1 110	4 162	161	67%	26,7%
Nigeria	5 300	36 726	5 926	33%	14,4%
Sénégal	1 000	2 777	1 194	58%	36,0%
Afrique Ouest	12 625	64 585	11 794	45%	19,5%

Source : USDA

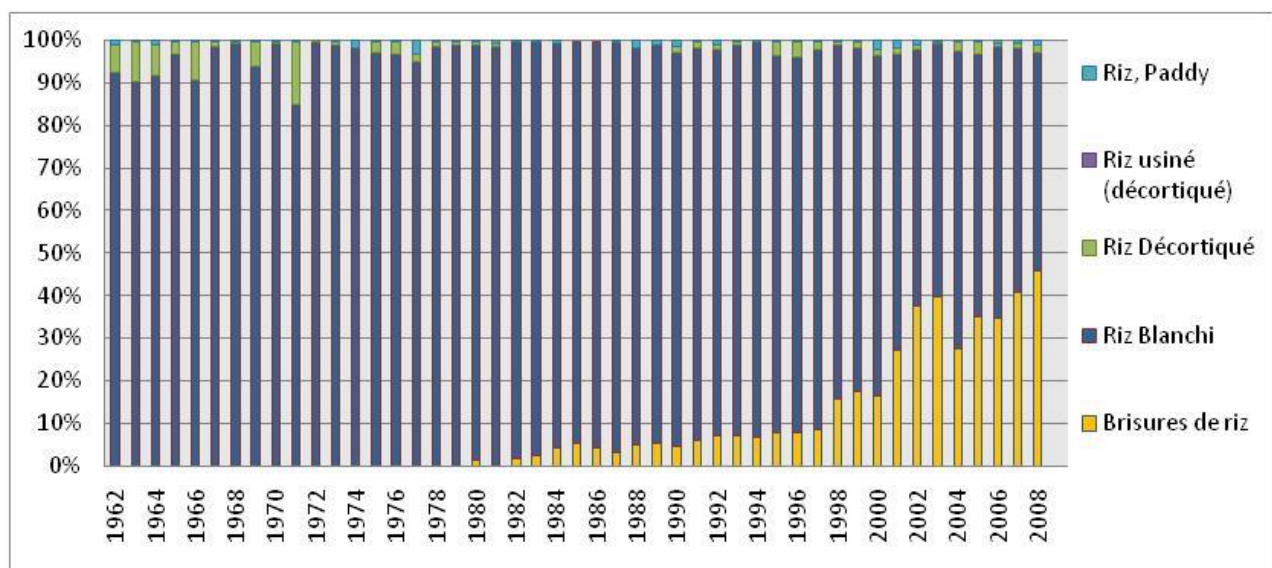
Le riz en Afrique de l'Ouest représente 20% de la consommation totale de céréales, derrière le sorgho (25%), le maïs (23%) et le mil (23%) ; le blé représentant moins de 10%. L'importance de ces autres céréales, et en particulier du sorgho, tient à leur forte consommation au Nigeria. En effet, hors Nigeria, la consommation régionale de riz se situe à la première place avec 27% sur l'ensemble des céréales consommées. La consommation de sorgho chute à 17%, tandis que la consommation de maïs et de mil, hors Nigeria, se maintient respectivement à 24% et 25%.

Tableau 3: Part de la consommation sur le total des céréales (moyenne 2008-2010)

Pays	Consommation de riz	Consommation de maïs	Consommation de mil	Consommation de sorgho	Consommation de blé
Benin	17%	68%	4%	9%	2%
Ghana	18%	53%	5%	12%	12%
Liberia	82%	12%	-	-	6%
Mali	27%	16%	29%	26%	2%
Nigeria	14%	23%	21%	31%	11%
Sénégal	36%	18%	26%	7%	13%
Afrique Ouest	20%	23%	23%	25%	9%
Afrique Ouest (Nigéria exclu)	26%	24%	25%	18%	7%

Source : USDA

Globalement, on constate que la région ouest africaine tend à importer de plus en plus de riz de seconde qualité. Alors que l'importation de brisures de riz était quasi-inexistante dans les années 1970, elles représentent actuellement plus de 40% des volumes importés dans la région (figure 12). Cette évolution traduit la forte sensibilité du consommateur ouest africain par rapport au prix. Le marché du riz importé est segmenté. Le consommateur nigérian, qui jouit d'un pouvoir d'achat conséquent, privilégie les riz longs grains parfumés, souvent d'origine thaïlandaise. En revanche, les riz de second choix sont les plus consommés dans des pays tels que le Sénégal, la Guinée ou le Libéria, conséquence du plus faible pouvoir d'achat des consommateurs. Ces marchés font une plus large place au riz brisé, non-parfumé et d'un âge indéterminé.

Figure 12: type de riz importés en Afrique de l'Ouest, 1960-2008

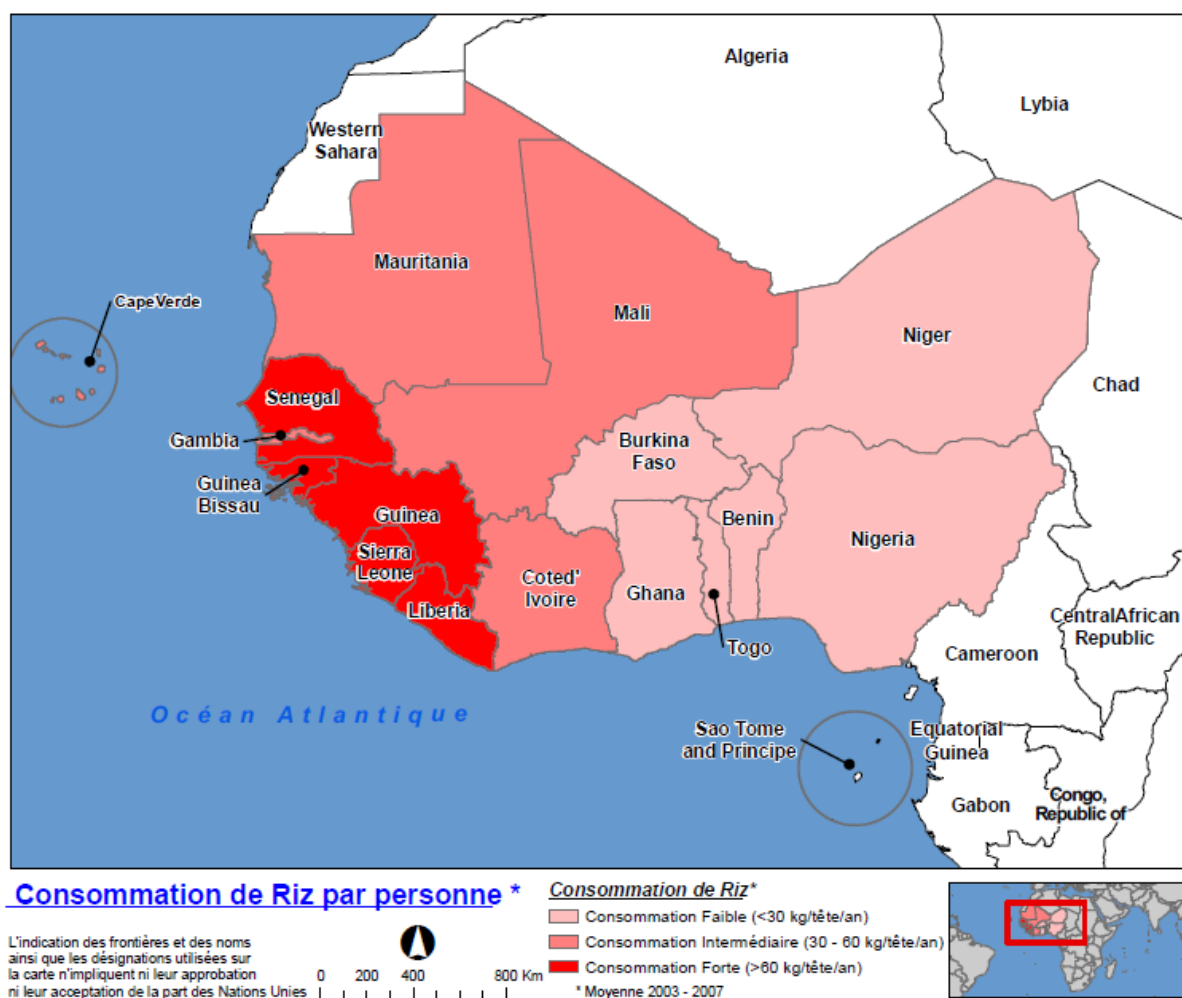
Source : données FAO

Si l'Afrique de l'Ouest souffre d'une dépendance chronique du marché international pour ses besoins en riz, cela tient à la faible croissance de la production qui ne progresse en moyenne que de 2 à 3% par an. Tandis que la consommation, du fait de la croissance démographique et de la consommation par tête, progresse elle de 5 à 6% par an. En outre, la production augmente essentiellement par extension des surfaces. Alors que les rendements progressent aussi, mais deux fois moins vite.

Riz et sécurité alimentaire des ménages en Afrique de l'Ouest

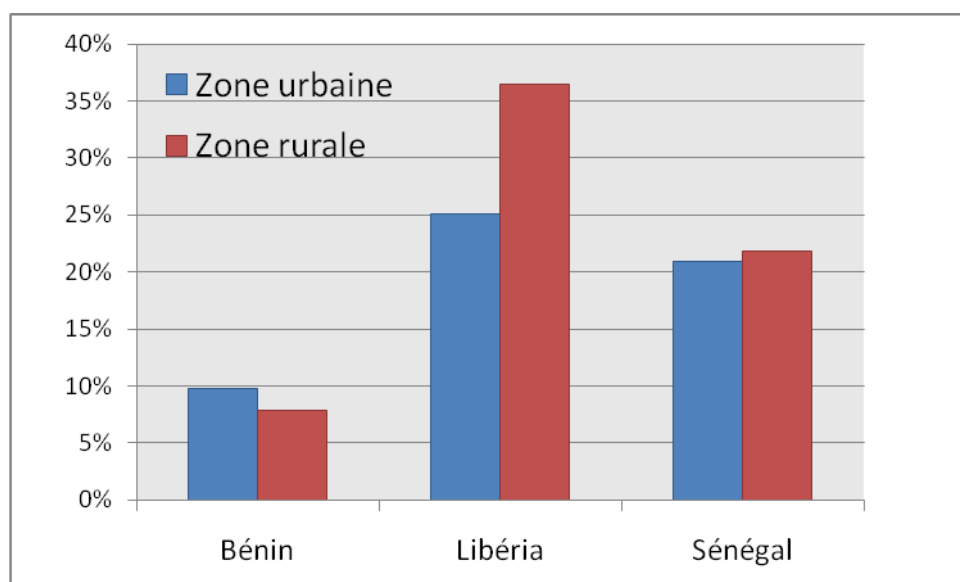
Dans certains pays de la côte ouest africaine, identifiés sur la carte ci-dessous (carte 4), la consommation de riz approche des niveaux sud-asiatiques. En Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone, la consommation de riz se situe à plus de 60kg par année. Le riz détient également une place importante dans la consommation alimentaire au Mali, en Mauritanie, en Gambie et en Côte d'Ivoire, où chaque habitant consomme de 30 à 60kg de riz par année. Le riz est par contre moins présent dans le disponible alimentaire des autres pays sahéliens et de certains pays côtiers tels que le Ghana, le Togo, le Bénin ou le Nigéria où la consommation de céréales secondaires (maïs, sorgho) est bien plus importante.

Carte 4: Consommation de riz par personne, Afrique de l'Ouest



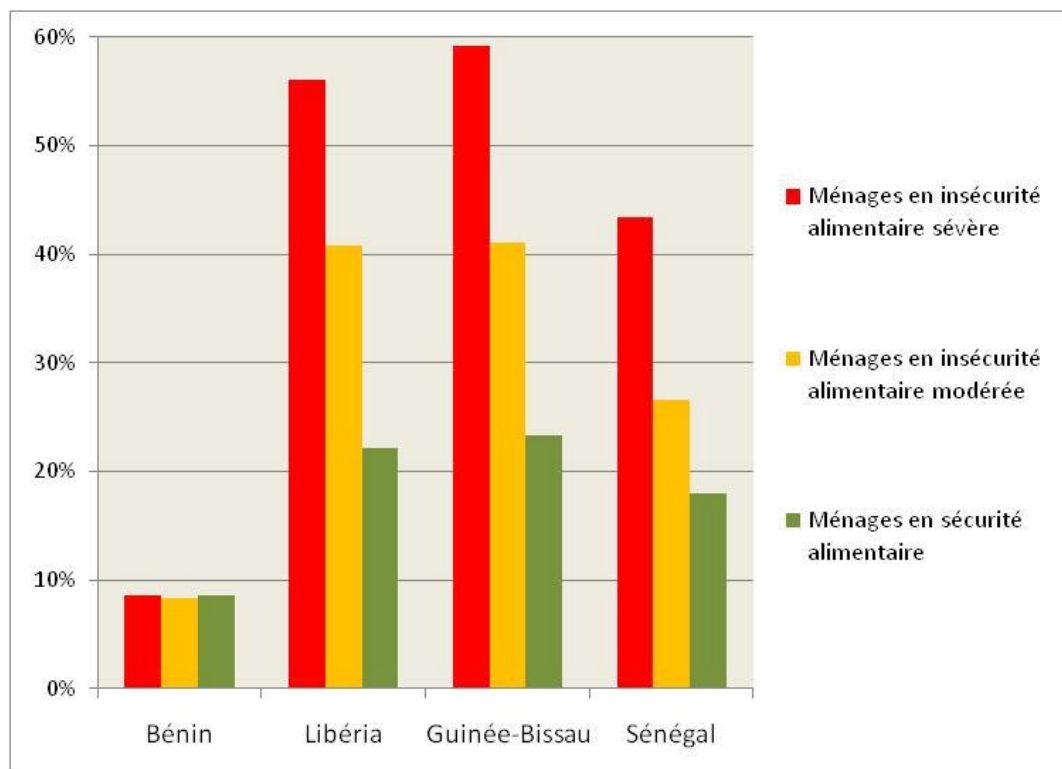
L'exploitation des données issues des enquêtes ménage réalisées par le PAM et ses partenaires au Bénin (2009), au Libéria, en Guinée-Bissau et au Sénégal (2010) permet de situer la place du riz dans la sécurité alimentaire familiale de ces pays. La part du riz dans la consommation des ménages (figure 13) est élevée - supérieure à 20% - au Libéria, en Guinée Bissau et au Sénégal. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le riz ne semble pas être un aliment spécifiquement consommé par les ménages urbains. Sur les quatre pays analysés, il n'y a qu'au Bénin où le taux de consommation du riz est supérieur en zone urbaine par rapport aux zones rurales. La contribution du riz à la consommation alimentaire globale est particulièrement forte pour les ménages en situation d'insécurité alimentaire (figure 14). Le poids du riz passe d'environ 20% (excepté au Benin) pour les ménages en situation de sécurité alimentaire à plus de 40% (au Sénégal) et même de 50% (au Libéria, en Guinée-Bissau) de la consommation alimentaire globale pour les ménages en insécurité alimentaire sévère. Le riz étant très majoritairement acheté au comptant (à l'exception de la Guinée-Bissau), son prix est un enjeu majeur en termes de sécurité alimentaire (tableau 4).

Figure 13: Part du riz dans la consommation des ménages, milieu rural et urbain (% du riz dans le score de diversité alimentaire)



Source : Bénin : AGSVA 2009 ; Libéria : CFSNS 2010 ; Sénégal : AGVSA 2010.

Figure 14: Part du riz dans la consommation des ménages, par classe de sécurité alimentaire (% du riz dans le score de diversité alimentaire)



Sources : Bénin : AGSVA 2009 ; Libéria : CFSNS 2010 ; Guinée-Bissau : AGVSA 2010 ; Sénégal : AGVSA 2010.

Tableau 4: Part du riz acheté comptant dans la consommation de riz (%)

Strate	Bénin	Libéria	Guinée Bissau	Sénégal
Zone urbaine	94,3	96,9		90,1
Zone rural	86,4	68,1	32,9	89,5
Total	89,9	80,1	32,9	89,5

Sources : Bénin : AGSVA 2009 ; Libéria : CFSNS 2010 ; Guinée-Bissau : AGVSA 2010 ; Sénégal : AGVSA 2010.

Sur les quatre pays pour lesquels les données sont disponibles, on peut noter que dans trois d'entre eux (Libéria, Guinée Bissau et Sénégal) les producteurs de riz souffrent plus d'insécurité alimentaire sévère que l'ensemble de la population (tableau 5). Toutefois, au Bénin et au Libéria, la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère est moins élevée chez les producteurs de riz qu'elle ne l'est en milieu rural. Le Sénégal est le seul pays où le taux d'insécurité alimentaire sévère est plus élevé chez les producteurs de riz que dans l'ensemble du monde rural. Le phénomène tient sans doute à la grande précarité de la riziculture familiale au Sénégal, question développée dans le chapitre 4 de cette étude.

Tableau 5: Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère

Strate	Bénin	Libéria	Guinée Bissau	Sénégal
Zone urbaine	8,5	4,5		6,2
Zone rural	15,6	19,1		8,2
Total	12,7	13,0	8,0	8
Parmi les producteurs de riz	11,8	17,2	9,6	18,8

Sources : Bénin : AGSVA 2009 ; Libéria : CFSNS 2010 ; Guinée-Bissau : AGVSA 2010 ; Sénégal : AGVSA 2010.

Compte tenu de sa place prépondérante dans la consommation alimentaire des ménages les plus vulnérables, un choc sur le prix du riz peut avoir des effets néfastes sur le bien-être des consommateurs en Guinée, en Guinée-Bissau, au Sénégal, en Sierra Leone et au Libéria. Des travaux réalisés par la Banque Mondiale au Libéria (2007) illustrent le lien intime étroit entre le prix du riz et le bien-être de la population libérienne. En 2008, la Banque Mondiale avait estimé qu'une augmentation de 30% du prix du riz au détail ferait passer le taux de pauvreté de la population de 64% à 70%. En revanche, la vulnérabilité alimentaire des ménages des pays côtiers, bénéficiant d'une alimentation plus diversifiée, est moins affectée par les fluctuations du prix du riz.

Faits marquants

- La croissance de la consommation de riz en Afrique de l'Ouest, de 5 à 6% par an, dépasse largement la croissance de la production de riz, qui progressait de 2,2% avant la crise.
- De fortes potentialités existent dans la filière locale, dont les coûts de production sont actuellement compétitifs. Cependant, la filière rizicole ouest africaine reste dans son ensemble peu performante.
- La sécurité alimentaire des ménages vulnérables en Guinée, en Guinée-Bissau, au Sénégal, en Sierra Leone et au Libéria dépend de l'accès au riz. Ce dernier joue un rôle moins important dans l'alimentation dans les autres pays de la région.

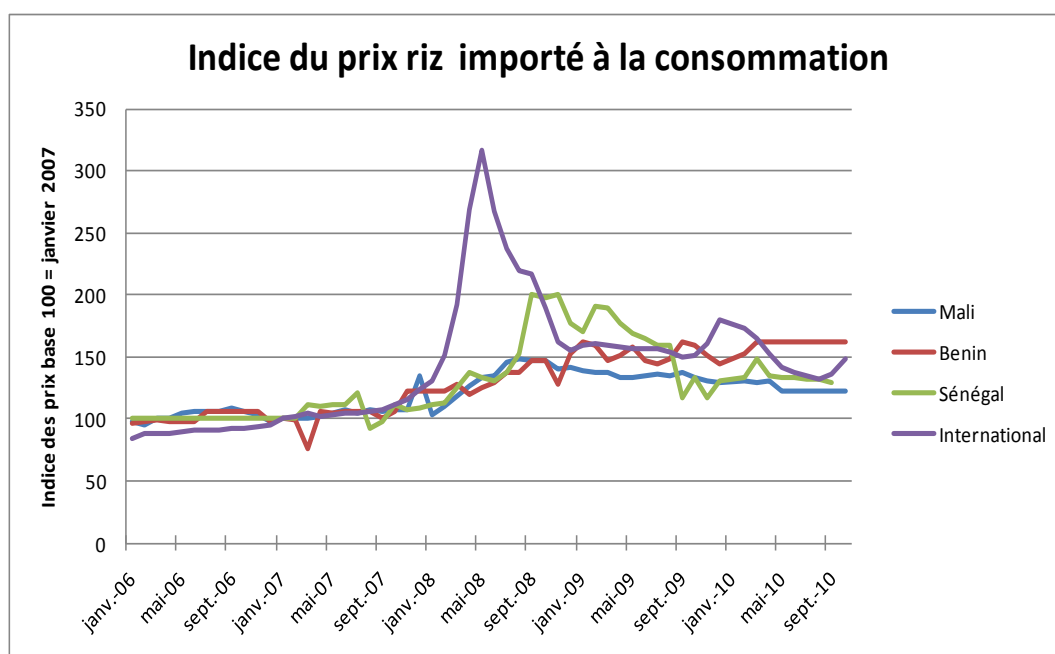
3. La crise de 2008 en Afrique de l'Ouest

La crise de 2008 a remis au centre du débat le rôle des marchés dans la sécurité alimentaire des personnes les plus vulnérables. Ce choc des prix en provenance du marché international a durement affecté les pays les plus pauvres provoquant la flambée des prix nationaux ainsi que des « émeutes de la faim » dans certains pays ouest africains. En outre, la forte dépendance du marché africain du riz au marché international conduit à s'interroger sur les conséquences de la crise internationale de 2008 sur le fonctionnement des marchés ouest africains. Toutefois, l'impact a été variable selon les pays en fonction de leur degré de dépendance et leur exposition à la volatilité des marchés internationaux. Ainsi, l'évolution des prix internes montre que le Sénégal par exemple a été beaucoup plus affecté par l'envolée des prix mondiaux que le Mali et le Bénin, où la répercussion a été beaucoup plus limitée.

3.1 Les prix sur les marchés locaux

Les hausses des prix observées sur les marchés locaux africains n'ont pas été immédiates par rapport aux augmentations observées sur les marchés internationaux. Il y a eu un décalage de deux à trois mois environ. L'amplitude de la hausse des prix a été variable selon les pays, en fonction de l'état des disponibilités locales et des mesures d'urgence prises par les autorités. Ainsi, le décalage dans la transmission des prix au Sénégal s'explique par l'introduction d'un contrôle des prix et d'une subvention. Cependant, le pays n'a pas échappé à une forte augmentation des prix, en juillet 2008.

Figure 15: Indice du prix du riz importé à la consommation (Jan 2007 = 100)



Source : données ; OSIRIZ et SIM

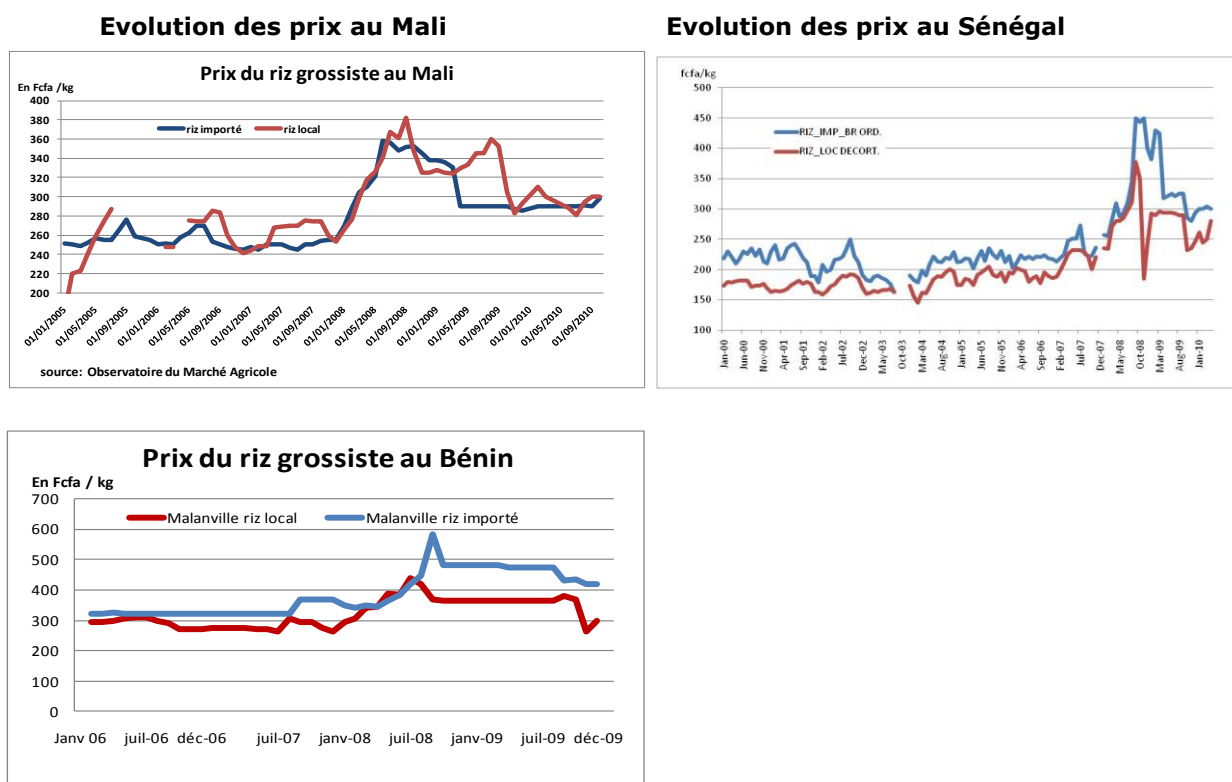
Dans tous les pays étudiés, les prix ont subi des augmentations à partir du premier trimestre 2008, avec un pic atteint entre juillet et septembre 2008, tandis que le pic sur les marchés internationaux

était observé en mai 2008 (figure 15). De la même manière, les changements de tendances à la baisse des prix sur les marchés internationaux, n'ont été répercutés sur les marchés ouest-africains que deux à trois mois plus tard. Depuis 2009, les prix se sont stabilisés; une stabilité relative qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2010.

Un autre aspect marquant est celui des répercussions, même décalées, sur les marchés locaux. Dans leur ensemble, elles ont été atténuées par rapport à la volatilité observée sur les marchés internationaux, sauf dans le cas du Sénégal où le prix du riz importé a doublé entre janvier 2008 et septembre 2008. Ainsi, dans la plupart des pays de la région, les hausses n'ont été que d'environ 50% par rapport aux prix moyens observés en 2007. Ces hausses, relativement modérées compte tenu de l'environnement international, ont été jugulées grâce à des mesures de contrôle et/ou de réduction des marges des intermédiaires, au retardement des achats de riz sur le marché international de la part des importateurs et à l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar.

Sur ces graphiques ci-dessous (figure 16), on peut observer l'évolution des prix locaux dans les pays étudiés. Dans les trois pays où l'on peut comparer les prix du riz local et du riz importé (Mali, Sénégal & Bénin), on constate des corrélations dans les tendances d'évolution- avec toutefois des fluctuations saisonnières plus marquées pour les prix des riz locaux- liées aux disponibilités saisonnières sur les marchés locaux.

Figure 16: Evolution des prix du riz local et du riz importé au Mali, au Sénégal, et au Bénin

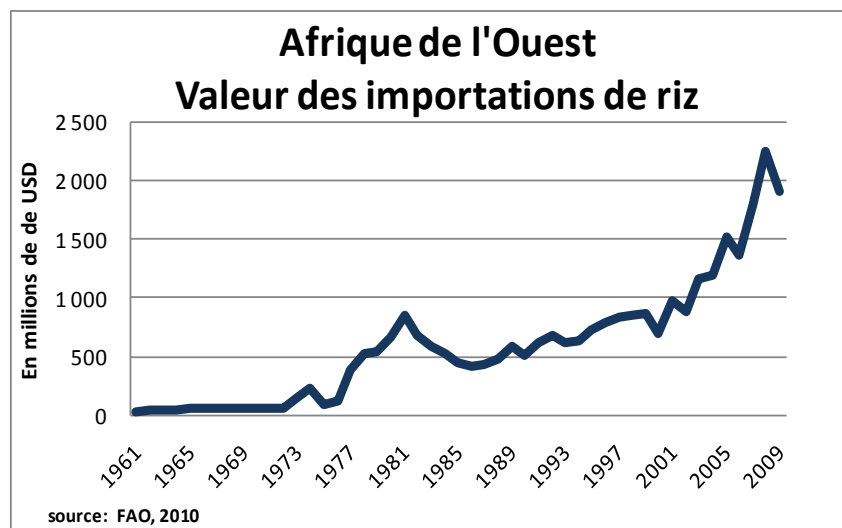


3.2 Le coût et les volumes d'importation

La facture des importations de riz en Afrique de l'Ouest a connu une forte inflation, particulièrement dans les années 2000. Elle a doublé au cours des vingt dernières années, passant de 700 millions de dollars à 1400 millions de dollars dans les années 2000 (figure 17), avec un pic de 2250 millions de

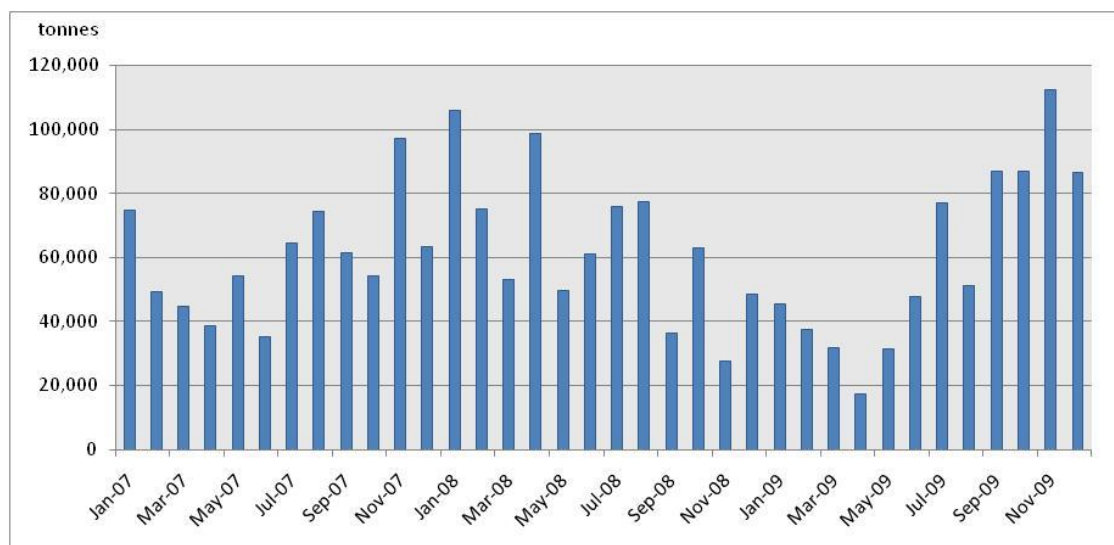
dollars en 2008, correspondant à l'envolée des prix mondiaux. A partir de 2009, malgré une baisse du coût des importations rizicoles, ces dernières demeurent supérieures de 50% à leur niveau d'avant crise.

Figure 17 : Valeur des importations Ouest Africaines de riz



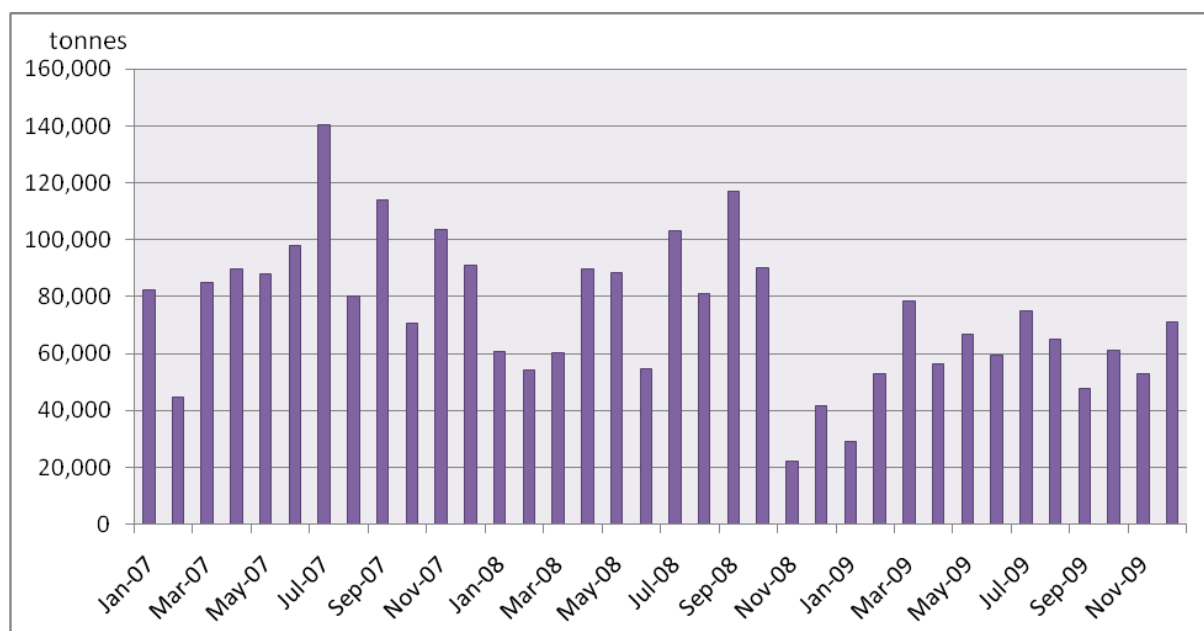
La crise de 2008 a diversement impacté les volumes de riz importés en Afrique de l'Ouest. Dans leur ensemble, les achats ont été seulement différés de quelques semaines, voire de quelques mois. Ainsi par exemple au Bénin, les importations durant les mois de crise, se sont poursuivies à un rythme soutenu. Mais, il s'agissait surtout d'importations destinées au marché nigérian qui lui n'a jamais cessé d'importer, malgré la hausse du prix du riz, et ce grâce à la manne pétrolière. Par contre, au Libéria, les importateurs ont anticipé les importations de riz. Au cours du seul mois de janvier 2008, le Libéria a importé plus de 50.000 tonnes de riz, soit plus du quart de son besoin annuel d'importation. Les importations libériennes en riz se sont ralenties au 2^e semestre 2008.

Les tableaux ci-dessous, montrent dans le cas du Sénégal et du Bénin par exemple, que les importations au cours du premier semestre 2008 ont été soutenues, malgré les limitations des disponibilités annoncées par les principaux exportateurs asiatiques. Au Bénin, les importations au 1^e semestre 2008 ont totalisé 443,266 tonnes, soit une augmentation de 49% par rapport à la même période en 2007. On attribuera le dynamisme des importations béninoises au pouvoir d'achat de la population nigériane, mais surtout aux distorsions créées par les mesures d'urgence adoptées par les autorités béninoises. Ces dernières qui avaient réduit la fiscalité sur le riz en décembre 2007, alors que le produit restait taxé à plus de 100% au Nigeria, ont incité l'importation par Cotonou pour desservir le marché nigérian.

Figure 18: Importations de riz au Bénin, Janvier 2007-Décembre 2009

Source: ONASA

L'expérience du Sénégal aura été différente. Les importations au 1^{er} semestre 2008 y ont totalisé 408,191 tonnes, soit 16% de moins que sur la même période de l'année précédente (figure. 19). Le ralentissement des importations de riz est particulièrement perceptible en fin d'année 2008. En 2009, l'importation de riz est restée en deçà des niveaux de 2008 et de 2007.

Figure 19: Importation de riz au Sénégal, Janvier 2007-Décembre 2009

Source : CSA

Si l'on compare l'évolution des importations annuelles en Afrique de l'Ouest, et notamment dans les six pays couverts par l'étude, on observe qu'en 2008 et 2009 il y a un ralentissement des importations, mais avec une tendance à la reprise en 2010 en raison de la baisse des prix mondiaux.

Tableau 6: Importations de riz dans les 6 pays (milliers de tonnes), de 2000/2001 à 2010/2011

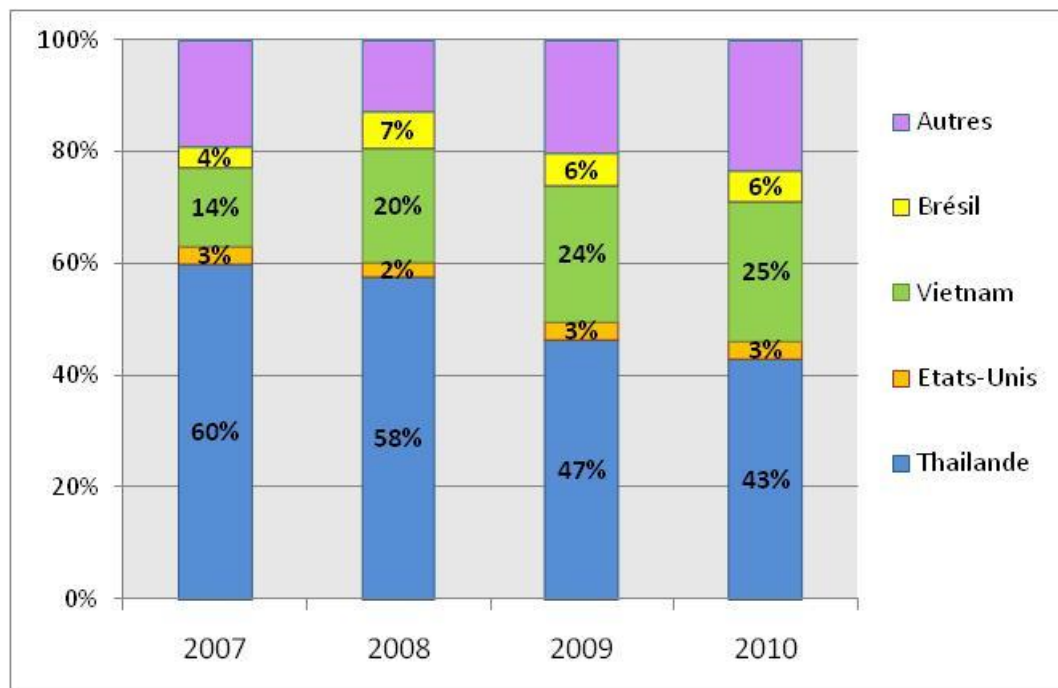
	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Benin	103	115	115	189	122	165	155	150	145	175	170
Ghana	368	350	357	425	450	445	365	315	340	300	320
Liberia	97	66	100	100	225	165	210	140	150	150	200
Mali	39	76	175	156	130	125	105	100	100	125	100
Nigeria	1250	1906	1897	1448	1369	1650	1500	1800	1750	1700	1900
Senegal	735	916	875	825	750	660	675	820	683	700	700

Source: USDA

3.3 La diversification des sources d'approvisionnement

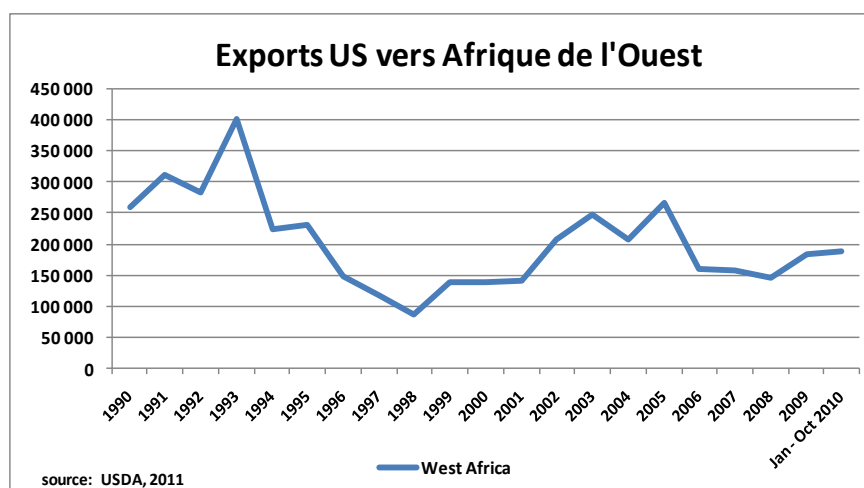
Les limitations volontaires des exportations des pays asiatiques, ont amené les pays ouest africains à diversifier leurs sources d'approvisionnement. Actuellement, la Thaïlande reste le principal fournisseur de la sous-région pour près de la moitié du marché ouest africain. Le Vietnam fournit un quart des importations ouest africaines. Le reste se répartit entre le Pakistan, la Chine, le Mercosur (Marché Commun du Sud), l'Inde et l'Égypte.

Si la Thaïlande demeure de loin la première source d'approvisionnement de la région ouest africaine, sa part de marché a baissé, passant de 60% en 2007 à 43% en 2010. La part de marché du Vietnam a entretemps augmenté, passant de 14% à 25% sur la même période. On constate également une plus grande présence des riz du Mercosur sur le marché ouest africain. Ainsi par exemple, les importations de riz brésilien représentent 6% du total importé en Afrique de l'Ouest (figure. 20) et dans certains pays comme le Bénin, les importations en provenance du Brésil ont atteint plus de 20% du total en 2009 (Abel, 2009). Toutefois, s'agissant principalement de riz étuvé, une bonne partie de ce riz brésilien a été probablement réexportée vers le Nigéria.

Figure 20: Principales origines des importations ouest Africaines de riz, 2007-2010

Sources: BOT (Thaïlande), USDA (USA, Vietnam) SECEX (Brésil)

Les exportations des Etats-Unis ont aussi légèrement repris alors qu'elles étaient devenues très marginales vers la fin des années 1990 (figure 21). Celles-ci restent cependant peu significatives et ne représentent que moins de 5% des importations alors qu'au début des années 1990, elles ont représenté jusqu'à 20% des importations ouest africaines.

Figure 21: Exportations de riz des Etats-Unis vers l'Afrique de l'Ouest (tonnes)

3.4 *Impacts sur les commerçants ouest africains.*

Généralement, il n'y a pas eu d'effet d'aubaine pour les commerçants de riz lors de l'augmentation des prix. La filière riz dans son ensemble a souffert de la contraction de la demande finale (en raison de la substitution vers d'autres aliments moins chers) et de l'effet des mesures gouvernementales de régulation sur leur activité.

Les prix dans la région se trouvaient à des niveaux si élevés au 3^e trimestre 2008 que des importateurs ont parlé de « destruction de la demande ». En mai 2008 à Conakry, les grossistes en riz déploraient un ralentissement de la demande au moment précis de l'année où les ventes de riz importé sont normalement les plus importantes. C'est ainsi que certains importateurs sénégalais ont subi d'importantes pertes financières en 2008, liées à l'achat de stocks au prix fort et qu'il a fallu revendre à perte après la chute des prix.

Les consommateurs ont réduit leur consommation de riz et ont augmenté leur consommation de céréales sèches ou de tubercules. Pour s'adapter à la faiblesse du niveau du pouvoir d'achat des consommateurs, des « importations nouvelles » se sont matérialisées au Sénégal en 2008, dont les riz non-parfumés et l'importation de céréales sèches d'outre mer. En effet, certains importateurs spécialisés dans le riz ont, pour la première fois, réalisé des opérations d'importation de mil produit en Inde – la bouillie de mil étant revenu au goût du jour pour les petits déjeuners à Dakar. Cette dynamique persistait deux ans après la crise. En 2010, plus de 11.000 tonnes de mil auraient ainsi été importées d'outre mer. Le maïs canadien et argentin est dorénavant disponible sur les marchés ruraux sénégalais en période de soudure, y compris dans les zones productrices de maïs comme la haute Casamance. De même, les commerçants rencontrés à Freetown en décembre 2008 rapportaient un ralentissement de la demande en riz et un report des achats vers des denrées moins appréciées dont la farine de manioc. Les prix de la farine de manioc ont beaucoup augmenté en 2008 et ne se sont pas stabilisés avant 2010, témoignant de l'essor de la consommation du produit. On a ainsi pu voir sur les marchés, des riz à la limite de l'insalubrité, mais qui ont été achetés par des consommateurs.

Les commerçants demi-grossistes ou détaillants ont rapporté avoir souffert de marges réduites au moment de la crise de 2008, conséquence de l'application des mesures de contrôle des prix et de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs. A Monrovia, la marge des demi-grossistes pour la variété de riz importé la plus consommée est passée de 4.3% en mai 2007 à 3% en juin 2008, sous l'influence des mesures de régulation du Ministère du Commerce.

Face à une clientèle en détresse, les commerçants ont réduit leurs marges et ont augmenté leurs ventes à crédit. Les demi-grossistes de Sikasso ont réduit leurs marges de moitié pour permettre aux consommateurs de tenir le coup. Compte tenu du pouvoir d'achat très limité de leur clientèle – souvent constituée d'un noyau dur de parents et d'amis - les détaillants ont augmenté leurs ventes à crédit. En 2008, la possibilité d'acheter à crédit auprès des détaillants a permis à de nombreux ménages d'accéder au riz. Selon l'étude réalisée dans le Bassin Ouest en 2009, la très grande majorité des détaillants pratique la vente à crédit. Très logiquement, dans un contexte de crise, les commerçants ont particulièrement souffert du non-remboursement des dettes en 2008, augmentant ainsi leurs charges. Au niveau des détaillants, les commerçants de riz dans les pays ont signalé une baisse du pouvoir d'achat de leur clientèle et l'augmentation des achats à crédit. Les commerçants

capables d'accorder des ventes à crédit ont pu, au mieux, conserver leur clientèle en attendant des jours meilleurs. L'une des principales difficultés rencontrée par les commerçants aura été le recouvrement des créances des clients. A Pikine, en banlieue dakaroise, on a signalé la fermeture de boutiques lors de l'année 2008. Les commerçants rapportaient que les consommateurs avaient réduit leurs achats de riz. Les sacs de 25kg de riz, devenus le conditionnement le plus commun au Libéria, sont révélateurs de la réduction du pouvoir d'achat de la clientèle. Dans la majorité des cas, la crise de 2008 n'aura pas été une opportunité lucrative pour les commerçants ouest africains.

L'expérience des commerçants détaillants démontre que la crise de 2008 n'a pas entraîné de catastrophe au niveau des disponibilités alimentaires, lesquelles se sont globalement maintenues dans la région. Si l'approvisionnement des marchés a pu pâtir par endroits des effets de la crise, la pénurie généralisée aura été évitée. C'est plutôt le pouvoir d'achat des ménages qui s'est amoindri lors de la crise de 2008. L'effondrement de la consommation finale des pays ouest africains s'est fait ressentir au niveau des importateurs. Cependant, au Nigeria, l'appréciation du taux de change du Naira (grâce aux revenus pétroliers exceptionnels de l'année 2008) a pu freiner l'augmentation des prix, limitant ainsi l'impact sur le consommateur final. A la mi-2008, le Naira s'échangeait à plus de 4,5 francs CFA, alors qu'actuellement le taux de change s'établit à 3,2 francs CFA. Les effets macroéconomiques de la manne pétrolière ont pu, dans une certaine mesure, protéger le consommateur nigérian des aléas du marché mondial du riz.

En revanche, la crise de 2008 a logiquement été bien vécue par les commerçants de riz local, qui ont pu rentabiliser leurs investissements et réaliser des bénéfices inespérés. Au Sénégal et au Nigeria, on rapporte qu'en 2008 de nouveaux acheteurs se sont rués sur le riz local. Les commerçants de riz local au Nigéria signalent que les chaînes de commercialisation s'allongent depuis 2008, et que le commerce du produit continue à présenter des perspectives favorables.

3.5 La crise et la sécurité alimentaire des ménages

En général, la crise de 2008 aura avant tout été une crise du monde urbain, y compris en Afrique de l'Ouest, provoquant les célèbres « émeutes de la faim » de 2008 en Mauritanie, au Burkina Faso, au Sénégal. La crise du riz en 2008 aura, en particulier, affecté les ménages urbains des pays où le riz occupe une place prépondérante dans la consommation alimentaire – Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone et Libéria. Des études réalisées en 2008 ont montré que les ménages urbains ouest africains consacrent habituellement entre la moitié et les deux-tiers de leurs revenus à l'alimentation.

Ainsi, en 2007, 66% du budget du ménage libérien urbain étaient consacrés à la dépense alimentaire (Libéria, 2007), l'achat du riz représentant le quart des dépenses totales des ménages. Au Sénégal, la moitié du budget des ménages urbains était consacrée à l'alimentation - à Ziguinchor, 20% du budget des ménages sont consacrés au seul achat de riz (PAM, 2008). La part du budget destinée à l'alimentation se situe à un niveau particulièrement élevé pour les catégories sociales précaires, comme les ouvriers agricoles. Dans un tel contexte, où les ménages disposent de très peu de marge pour les dépenses de santé et d'éducation, une augmentation du prix du riz peut avoir des incidences dramatiques sur les moyens d'existence des ménages.

Afin de gérer l'impact de la crise, les ménages ont souvent dû acheter à crédit, et ont développé des activités génératrices de revenu, telles que le petit commerce en milieu urbain. Ces sources de revenus additionnelles n'ont cependant pas permis aux ménages de conserver leur mode de consommation alimentaire initial. Les allocations budgétaires des ménages se sont adaptées pour faire face à l'augmentation du coût des aliments et du transport. En 2008, on a assisté à l'augmentation des dépenses alimentaires par rapport à l'année précédente. Les ménages ont réduit les achats de produits alimentaires secondaires afin d'augmenter la dépense sur les céréales. Ainsi, on a noté une diminution dans la dépense consacrée aux œufs, aux légumes et à la viande. Cette baisse des achats a logiquement entraîné une chute de la consommation et on a notamment remarqué une forte baisse dans la fréquence de consommation des œufs, de la viande, du sucre, de l'huile, du poisson et des légumes. Cet appauvrissement de la consommation alimentaire a pu augmenter le risque nutritionnel des groupes vulnérables. Dans les ménages les plus pauvres, le nombre de repas a diminué. Dans les contextes permettant une substitution vers les tubercules, la demande s'est reportée vers ces produits. Ainsi a-t-on assisté dans les pays côtiers à l'émergence de la farine de manioc comme substitut du riz. La farine de manioc peut être accommodée de la même façon que le riz, en faisant un produit adapté aux exigences du consommateur urbain habitué au riz.

La mise en place de ces stratégies d'adaptation s'est traduite par une augmentation des niveaux d'insécurité alimentaire des ménages, en particulier en milieu urbain. A Monrovia, la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère a ainsi doublé, passant de 4% en décembre 2006 à 8% en juin 2008. Au Sénégal, en novembre 2008, l'insécurité alimentaire sévère affectait 4% des ménages de Pikine, en banlieue dakaroise. Généralement, la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère en milieu urbain est toutefois demeurée moins élevée qu'en milieu rural.

L'augmentation de la valeur des produits de rente a permis aux ménages ruraux de défendre leur accès alimentaire. Au Libéria, l'accroissement de la valeur du charbon, de l'huile de palme et du cacao a permis aux groupes produisant ces spéculations d'augmenter leur revenus et de préserver leur pouvoir d'achat, atténuant ainsi l'impact de la crise. La crise du riz aura également été vécue plus facilement dans les pays où l'alimentation est plus diversifiée. Au Ghana et au Bénin, c'est l'augmentation des prix du maïs – et non du riz – qui a le plus inquiété les pouvoirs publics. Les pays jouissant d'une forte production locale de tubercules et de maïs ont pu mieux gérer la crise que leurs voisins fortement dépendants des apports en riz importé.

Faits marquants :

- La répercussion des prix a été décalée et partielle, en fonction des conditions locales (mesures, taux de change, stratégies d'approvisionnement des importateurs).
- La manne pétrolière a permis de poursuivre les importations de riz au Nigéria, grâce à l'appréciation de la monnaie. Dans d'autres pays, comme au Sénégal, la demande des consommateurs et l'importation se sont fortement ralenties. Il n'y a pas eu d'effet d'aubaine pour les commerçants de riz.
- La hausse des prix du riz a eu un impact considérable sur la sécurité alimentaire des ménages, en particulier en milieu urbain dans les pays où le riz est une denrée de grande consommation. Les ménages se sont adaptés en s'endettant auprès des détaillants, en recherchant des substituts au riz (tels que la farine de manioc dans les pays côtiers ou le maïs au Sénégal) mais aussi en réduisant la qualité de leur alimentation.

4. Les réponses des gouvernements à la crise de 2008

Les gouvernements ont mis en place des mesures de court et de moyen terme, les premières visant à limiter les incidences négatives de la hausse des prix sur les consommateurs, les secondes à améliorer la production alimentaire, notamment rizicole. Certaines mesures d'urgence, coûteuses, sont toujours en vigueur trois ans après la crise.

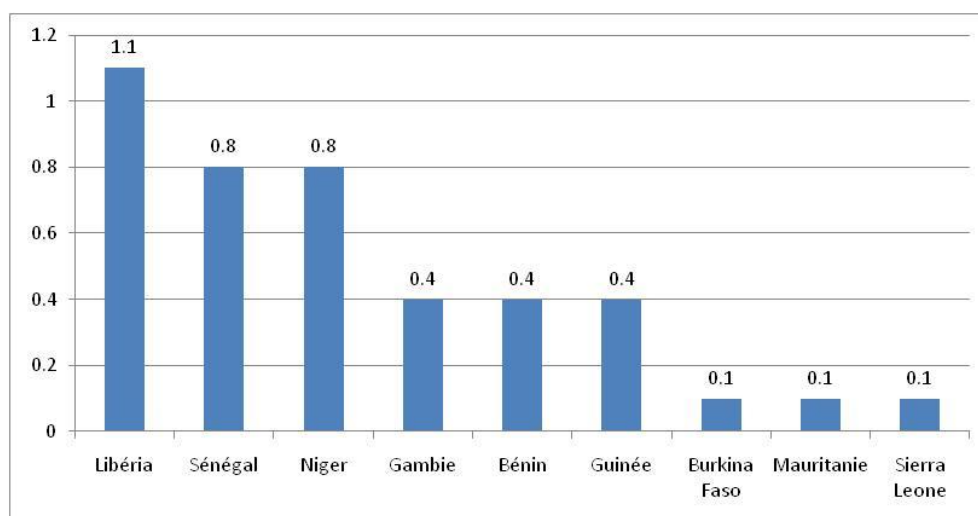
4.1 *Des mesures d'urgence qui sont parfois toujours en vigueur...*

Les gouvernements se sont mobilisés pour freiner la transmission de la hausse des prix sur le marché local, souvent par le biais de défiscalisations coûteuses, mal ciblées et qui dans certains cas restent en vigueur, trois ans après la crise. La mise en place de ces mesures d'urgence s'est faite sans réelle coordination entre les Etats de la région.

Le plus souvent, les pays ouest africains ont opté fin 2007 ou début 2008 pour la **suspension de la fiscalité** sur les importations alimentaires, dont le riz importé. Au Nigeria, les droits de douane de 110% ont été suspendus pendant 6 mois. Au Mali, 105,579 tonnes de riz importé ont bénéficié d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée. Le riz importé a même été exonéré de toute taxe ou droit de douane en 2008. L'application de ces mesures fiscales a représenté un manque à gagner conséquent pour les gouvernements. Par ailleurs, un contrôle des prix et des restrictions sur les réexportations de riz ont généralement été adoptées par les autorités de la région.

Au Sénégal, le gouvernement a pour sa part alloué d'importantes ressources financières pour la mise en place d'une **subvention à la consommation** s'élevant initialement à 40 francs CFA par kilogramme de riz importé, à compter de mai 2008. Cette disposition était techniquement complexe et délicate à mettre en œuvre (dans la mesure où la subvention était accompagnée d'un contrôle des prix). La situation a dégénéré en conflit entre l'Etat et les commerçants qui n'approvisionnaient le marché qu'en fonction des montants décaissés par l'Etat. Cette régulation de l'offre a engendré une pénurie de riz en juillet 2008 dans la capitale sénégalaise ; la politique de subvention a été abandonnée quelques semaines plus tard. La subvention du riz au Sénégal a permis ainsi de retarder, et non d'éviter, la transmission de la hausse des prix sur le consommateur.

D'après le FMI, la réduction des taxes sur les produits alimentaires en 2008 a représenté un effort fiscal important. Celui-ci aura été particulièrement douloureux pour le Libéria (1.1% du PIB) et le Sénégal (0.8% du PIB), pays particulièrement dépendants des importations alimentaires en général et du riz en particulier. La réduction de la fiscalité aura également créé un manque à gagner pour le Niger, où les revenus douaniers sont importants. Pour les autres pays pour lesquels les données sont disponibles, l'effort fiscal aura été moins coûteux.

Figure 22: Coûts des réductions de la taxation sur les produits vivriers en 2008 (% du PIB)

Source : FMI

De par leur nature, ces mesures d'urgence n'étaient pas ciblées vers les catégories les plus vulnérables de la population. Tous les consommateurs ouest africains, riches comme pauvres, ont pu bénéficier de ces mesures. D'après le FMI (2008) 55% des bénéfices des subventions ou exonérations sénégalaises ont été captés par les 40% des ménages les plus riches du pays. Le caractère coûteux de ces subventions et les difficultés de ciblage qu'elles impliquent militent en faveur d'approches plus ciblées et pour la mise en place de filets de sécurité qui permettraient de mettre les ressources directement à disposition des ménages les plus pauvres.

D'autre part, les mesures d'urgence de 2008, qui se voulaient temporaires, sont parfois toujours en place vigueur et continuent d'exercer une influence déterminante sur la filière locale. Les politiques d'exonération des droits de douane et des taxes sur le riz importé ont été favorables à deux groupes d'intérêt influents, les importateurs et les consommateurs, mais au détriment des producteurs de riz local. La persistance de certaines de ces politiques traduit l'influence des lobbys de l'importation sur la politique commerciale des Etats ouest africains.

Ainsi par exemple au Bénin, les autorités ont réduit la base tribulaire du riz au dessous de sa valeur objective, créant un cadre incitatif au commerce déjà florissant de réexportation du produit vers le Nigeria (USDA, 2010). Ce dispositif était toujours en place en 2010, créant un important différentiel de prix qui incitait les commerçants nigériens à utiliser le port de Cotonou plutôt que celui de Lagos, puis à avoir recours à la contrebande pour faire pénétrer le riz sur le marché nigérien par voie terrestre. USDA estimait qu'en février 2010, les opérateurs nigériens économisaient USD 200 par tonne en important le riz par le port de Cotonou, puis par voie terrestre vers le Nigéria, plutôt qu'en acheminant la même cargaison par Lagos. Par conséquent, les ressources tirées de l'importation du riz pour le Bénin s'élèvent à environ 10% des revenus fiscaux de l'Etat (Abel, 2009). L'interruption de la réexportation du riz vers le Nigeria aurait alors des conséquences néfastes pour le budget national. De même, au Mali, les exonérations de 2008 et 2009 traduisent la capacité des importateurs à obtenir des avantages compétitifs hors du terrain commercial (USAID, 2009a). D'autant que les exonérations de 2008 se sont inscrites dans la continuité d'une politique d'exonération déjà existante pour le riz importé. Le Mali avait ainsi exonéré de taxe sur la valeur ajoutée quelques 201,194 tonnes de riz importé en 2005/2006. Les mesures d'exonération ont continué après la crise

puisque en 2009, le Mali ayant encore exonéré de de taxe sur la valeur ajoutée 105,789 tonnes de riz importé.

Tableau 7: Mesures de défiscalisation des importations dans les pays étudiés

Pays	Mesures douanière ou fiscale
Bénin	Réduction de la base tributaire de référence pour le calcul des droits à payer en Décembre 2007. Cette mesure était toujours en vigueur en 2010.
Ghana	Suspension des droits de douane en 2008, réintroduits fin 2009. Le riz est actuellement taxé à 25%.
Sénégal	Exonération de droits de douane de Septembre 2007 à Septembre 2008. Le riz est actuellement taxé à 12,7%
Libéria	Suspension des droits de douane en mai 2008, toujours suspendus début 2011.
Mali	Exonération de la TVA en 2008 puis en 2009.
Nigéria	Suspension des droits de douane de mai à octobre 2008. Le riz est actuellement taxé à 32,5%

Source : étude

De plus, au Liberia, le gouvernement n'avait toujours pas rétabli, début 2011, les droits de douane de 10% sur le riz importé après leur suspension en 2008. Le niveau encore relativement élevé du prix du riz au niveau international, la forte sensibilité de la population par rapport au prix du riz, ainsi que l'approche d'une échéance électorale peuvent expliquer la réticence des autorités à prendre des mesures impopulaires. En attendant, la filière du riz local au Libéria fonctionne sans la moindre protection, alors qu'elle est pourtant la moins compétitive des 6 pays couverts par cette étude. Le coût annuel pour le Libéria des subventions sur le riz et sur le transport – héritage de la crise de 2008 – est évalué à 8 million dollars des E.-U par année, un montant considérable pour un pays dont la capacité fiscale demeure toujours très faible (EIU, 2010).

En 2008, un **contrôle des prix** a été instauré au Mali où le kilo de riz importé exonéré devait être vendu à 300 francs CFA au stade grossiste et à 310 francs CFA au détail. Au Sénégal, un contrôle des prix a également été initié au moment du programme de subvention fixant ainsi le prix du riz importé à 280 francs CFA le kilo. Les autorités libériennes ont de la même manière contrôlé les prix du riz au stade de gros et demi-gros à Monrovia. Cependant, le manque de moyens du ministère du commerce a limité la portée de ces mesures. En pratique, le riz importé a fait l'objet d'un commerce transfrontalier, s'orientant vers les marchés où sa valeur était la plus élevée, comme par exemple du Sénégal ou du Libéria, vers la Guinée. En Guinée, la transmission de la hausse avait été plus précoce que dans le reste de la région, faisant de ce pays un marché attractif pour qui souhaitait prendre le risque d'y exporter du riz.

On le voit, les politiques commerciales des pays ouest africains ont été durablement impactées par la crise alimentaire de 2008. En Guinée et au Liberia, trois ans après leur introduction, des **interdictions d'exporter** le riz importé (et le riz local pour le Mali) demeurent en vigueur, sans toutefois être systématiquement appliquées. La Sierra Leone a, pour sa part, réinstauré des restrictions sur les exportations de riz en février 2011. Ces interdictions limitent l'extension du commerce transfrontalier de riz, et risquent de se traduire par une baisse des revenus des producteurs.

On retiendra ainsi un certain manque de coordination dans les initiatives d'urgence prises par les Etats dans les domaines de la défiscalisation du riz, du contrôle de son prix et des interdictions faites

à l'exportation. Le commerce transfrontalier aura vite fait de prendre avantage des différentiels de prix, rendant ainsi inefficaces les politiques de subvention ou d'exonération. L'annonce de telles mesures s'est faite nécessairement de façon inopinée, engendrant une incertitude chez les acteurs de la filière qui peuvent subir ainsi d'importants changements dans leur environnement commercial.

L'intervention des stocks de sécurité au Sahel, de dimension relativement modeste, n'a pas permis d'éviter un pic des prix en cours d'année 2008. Les volumes physiques de céréales détenus par les Stocks Nationaux de Sécurité au Niger, au Mali et au Burkina – respectivement de 50,000, 35,000 et 45,000 tonnes, représentent moins de 1% des disponibilités céréalières nationales dans ces pays. D'après Diallo, Dembele et Staaz, (2010) ce sont principalement les stocks privés, et en particulier les stocks des producteurs, qui amortissent la variation des prix. Si les stocks publics sont d'une utilité réelle (notamment lors des effets d'annonce), ils ne peuvent à eux seuls durablement juguler la variabilité des cours des céréales. Les mesures de contrôle des prix – telles que développées par l'expérience de la subvention sénégalaise – ont mis en évidence la difficulté inhérente à l'application de ce type de mesure.

4.2 Filets sociaux ?

Un filet de sécurité social est un ensemble de programmes de transfert ciblant des groupes pauvres ou vulnérables pour éviter qu'ils ne basculent sous un niveau minimum de consommation. Généralement les filets sociaux sont peu développés en Afrique de l'Ouest, et n'étaient pas en place au moment de la crise de 2008. Aussi, outre les actions sur le terrain de la fiscalité et du commerce, de nombreux gouvernements ont initié des programmes d'atténuation en faveur de la population. Au Ghana, les filets sociaux sont relativement développés et ont pu permettre d'atténuer les conséquences de la crise. Des transferts monétaires ont par exemple été mis en place en zone rurale. A ce titre, le Ghana fait figure d'exception dans la mesure où la majorité des pays ouest africains ont mis en œuvre des réponses plus classiques, comme par exemple des distributions d'aide alimentaire en zone rurale en Mauritanie, sous l'égide du Programme Spécial d'Intervention, ou encore au Sénégal, où le Commissariat de la Sécurité Alimentaire a organisé un « programme d'assistance au monde rural », qui s'est traduit par la distribution d'environ 20,000 tonnes de céréales et qui a touché toutes les collectivités du pays.

Les mécanismes d'assistance ont toutefois été insuffisants, en particulier dans le domaine du ciblage. Au Sénégal par exemple, une assistance en vivres a été fournie dans des zones de la vallée excédentaires en riz, alors que d'autres groupes plus exposés aux conséquences de la hausse des prix n'ont reçu qu'une assistance limitée.

Au niveau régional les partenaires et donateurs des gouvernements ont également initié des actions visant à atténuer l'impact de la hausse des prix sur les populations vulnérables. Afin de répondre à la crise, les agences des Nations Unies avaient en 2008 lancé un appel consolidé pour la mise en œuvre d'activités d'assistance alimentaire et nutritionnelle dans 16 pays ouest africains. Cet appel consolidé des agences rassemblait des projets d'un coût global de 221 millions de dollars. Il a été financé à hauteur de 133 millions de dollars des E.-U (à 60%) par les donateurs, illustrant ainsi leur volonté de contribuer aux activités d'atténuation à court terme.

4.3 *Mesures structurelles de relance de la production*

Outre les mesures de politiques commerciales et les politiques de soutien aux consommateurs engagées immédiatement après la flambée des prix, les gouvernements ouest africains ont affiché leur détermination à mettre en place d'ambitieux programmes de soutien au secteur agricole et, en particulier à la production. A plus long terme, les bailleurs de fonds ont aussi adopté des programmes, tels que le « Food Facility » de l'Union Européenne, et le « Feed the Future » de l'USAID, témoignant du renouveau d'intérêt des bailleurs de fonds pour les questions d'agriculture et de sécurité alimentaire.

En 2008, au **Sénégal**, le gouvernement a lancé un important plan visant à rendre le pays autosuffisant en riz d'ici à 2015. Le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) constitue l'essentiel de l'initiative de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). L'intensification durable de l'irrigation des cultures rizicoles dans la vallée du fleuve Sénégal (qui représente 70% de la production nationale de riz) a été définie comme étant une priorité nationale. Dans le cadre cette l'initiative, une exonération fiscale (droits de douane et toute autre fiscalité) au profit des investisseurs agricoles a également été décrétée.

Pour la campagne agricole 2009, l'objectif visé était de 750,000 tonnes de riz paddy, dont 540, 000 tonnes pour l'irrigué et 210, 000 tonnes pour les cultures pluviales. Le taux d'accroissement de la production de riz en 2009 n'a cependant pas atteint l'objectif fixé. La production totale de riz en 2009 n'a en effet atteint que 546, 540 tonnes réparties en 365 000 tonnes en riziculture irriguée et 181, 540 tonnes en riziculture pluviale. Toutefois, en 2010, la production nationale céréalière a pu progresser pour la troisième année consécutive sous les effets conjugués de conditions climatiques favorables et du soutien du gouvernement au secteur du riz.

Le **Mali** a été un autre pays d'Afrique de l'Ouest à prendre des engagements forts en faveur du secteur du riz. La flambée des prix des céréales de 2008 a poussé le gouvernement à proposer un plan visant à accroître la production de riz, au cours de la campagne 2008/2009, intitulé « Initiative Riz ». Ce programme visait essentiellement à améliorer l'accès des producteurs aux intrants par des subventions (engrais et semences améliorés) et du crédit (engrais et équipements agricoles). Un volet « commercialisation » avait été prévu mais n'a finalement pas vu le jour. Dans le prolongement de cette initiative, le pays a adopté en mai 2009 une Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR). Cette stratégie fixait à 10 millions de tonnes l'objectif de production de céréales à l'horizon 2012, puis à une croissance annuelle de la production de 1 million de tonnes. Ce programme prolonge ce qui avait été déjà engagé en faveur du riz mais l'étend à toutes les céréales. L'Etat malien a également favorisé l'attribution de terres au secteur privé, et notamment à des nouveaux acteurs. La société mixte malienne-libyenne Malibya a ainsi pu accéder à 100.000 hectares de terres dans l'Office du Niger, mis à disposition en bail à long terme. Les aménagements permettant d'exploiter la superficie sont en cours, sur une première tranche de 20.000 hectares. De nombreux privés maliens ont également pu accéder à des terres à l'Office du Niger depuis 2008. Les terres sont cédées en bail de long terme, de 50 ans pour le cas de Malibya. Compte tenu de la situation actuelle en Libye, il est probable que le projet soit repris par d'autres investisseurs étrangers. Le recours aux capitaux étrangers est nécessaire pour réaliser les coûteux aménagements hydro-agricoles que l'Etat n'a pas les moyens d'entreprendre. L'attribution de terres aux privés est ainsi une façon de permettre l'extension des surfaces cultivées à moindre coût.

Les programmes engagés depuis 2008 étant très coûteux, d'importants doutes ont été émis quand à la capacité du gouvernement à financer les mesures annoncées. Les investissements publics dans le secteur du riz malien ont atteint 84 millions de dollars des E.-U en 2008 et 106 millions de dollars des E.-U en 2009. Concernant l'approvisionnement en intrants, les objectifs ont été atteints à 75%. Le chiffre n'est que de 10% pour les semences améliorées.ⁱ Il semble par ailleurs que les intrants soient souvent parvenus avec retard aux agriculteurs et que des problèmes de qualité se posent également. L'effet sur la production est difficile à mesurer ; il apparaît selon les estimations de l'USDA que la production de riz en 2009 aurait atteint 1.3 millions de tonnes de paddy, soit une hausse de 30% par rapport à 2008.

Au **Bénin**, suite à la hausse des prix, le gouvernement a mis en place un Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) financé en partie par un don de la Banque Mondiale d'un montant de 4,5 milliards de Francs CFA (soit 6,68 millions d'euros). Ce programme avait pour objectif principal de développer la production de riz et d'assurer la sécurité alimentaire des ménages. Il devait permettre la distribution d'intrants à 50.000 producteurs et être effectif d'août 2008 à mai 2009. En juin 2008, le gouvernement béninois a lancé aussi un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Ce plan a retenu la promotion des filières comme axe majeur d'intervention. Concernant la filière riz, l'objectif visé était d'accroître la production rizicole de 72.960 tonnes de riz paddy en 2007 à 385.000 tonnes en 2015. Pour cela, le programme prévoit d'encourager l'adoption de variétés de riz mieux adaptées aux conditions et préférences locales et de soutenir les producteurs pour l'aménagement de casiers rizicoles.

Au Bénin, le gouvernement a également construit des rizeries industrielles à Malanville et à Glazoué. Toutefois, la mise en place de ces rizeries n'était pas encore effective fin 2010, et leur succès dépendra des liens que ces structures pourront établir d'une part avec les producteurs et d'autre part avec la distribution.

Pendant la crise de 2008, le **Libéria** a pris différentes mesures pour tenter de réduire l'impact de la hausse des prix : suppression des taxes sur les importations de riz, sur les équipements agricoles, distribution de semences de riz, etc. En mai 2009, la FAO a lancé un ensemble de projets s'échelonnant sur 20 mois et financé par l'Union Européenne par le biais de la « Facilité Alimentaire », programme biennal visant à aider les pays en développement à atteindre la sécurité alimentaire à long terme. Ce programme a pour objectif d'accroître la production de biens alimentaires via la distribution de semences de riz certifiées, d'engrais et d'outils pour lutter contre les insectes nuisibles à 10 000 ménages ruraux en situation d'insécurité alimentaire. 6000 ménages en situation d'insécurité alimentaire et vivants en zone urbaine ou périurbaine sont également concernés par la distribution d'engrais et de semences végétales. Des formations sont également prévues.

De même au Libéria, une société à capitaux libyens a pu obtenir un accès à environ 20.000 hectares de terre destinés à la riziculture intensive dans le comté de Lofa au nord est du pays. L'accès au foncier pour des privés internationaux a suscité un débat sur l'accaparement des terres, débat entretenu par l'opacité des accords conclus.

Depuis 2008, la FAO a entrepris d'autres projets dont 2 d'un montant de 3 millions de dollars des E.-U ayant pour objectif la hausse de la production de riz par le biais de la fourniture d'engrais et d'outils de lutte contre les insectes nuisibles. Le Libéria fait aussi partie du Programme de

Coopération Technique de la FAO visant à renforcer la capacité des gouvernements à suivre et à analyser la situation alimentaire.

Au **Nigéria**, une stratégie nationale de développement du riz a été lancée en mars 2010 avec comme objectif d'accroître la production et de réduire les importations de riz. L'objectif est d'augmenter la production de riz de 3,4 millions de tonnes en 2008 à 12,85 millions de tonnes en 2018. Il a été décidé de mettre à disposition du « Development of Natural Resources Account » des fonds pour le développement des cultures vivrières et du secteur de l'agro-industrie pour la période 2008-2011. De même, 10 milliards de nairas du « Rice Levy Account » ont été alloués à la transformation du riz local. Enfin, le gouvernement prévoit de doubler les capacités des réserves nationales stratégiques passant ainsi de 300 000 tonnes à 600 000 tonnes.

Au Nigéria, les prêts consentis par l'Etat ont donné un coup de fouet à la mise en place de capacités de transformation additionnelles. Les multinationales implantées dans le pays avant la crise et les investisseurs nationaux ont augmenté leurs investissements pour tirer parti de l'opportunité des prix élevés du riz. Dans le seul Etat de Kano, les investissements privés réalisés depuis 2008 ont permis la mise en place de 88,000 tonnes de capacité additionnelle de décorticage. Les capacités additionnelles ainsi développées ont entraîné une importation de riz cargo pour rentabiliser ces nouvelles rizeries.

Faits marquants

- Des mesures d'urgence coûteuses, mal coordonnées et peu efficaces, ont été mises en place en 2008. Certaines sont toujours en vigueur, trois ans après la crise, et continuent à générer des distorsions dans la filière riz ouest africaine.
- Si les états et leurs partenaires ont pu rapidement mobiliser des ressources afin d'atténuer les conséquences de la crise sur les populations vulnérables, ces programmes ont souvent été mal ciblés.
- Les pays de la région ont entrepris d'ambitieux programmes structurels pour relancer la riziculture. Les donateurs se sont également engagés à augmenter les ressources orientées vers l'agriculture.

5. Ce qui a changé depuis 2008 : effets et impacts des politiques publiques

La crise de 2008 a permis d'accélérer des tendances en donnant de nouvelles perspectives aux filières rizicoles dans la région ouest Africaine. De nouveaux rapports entre l'Etat et le secteur privé sont apparus, à la faveur de l'augmentation des investissements publics et commerciaux vers l'agriculture en général, et la riziculture en particulier. Dans certains pays, on assiste à l'émergence d'une filière locale plus professionnelle. Mais, si ces évolutions sont porteuses d'espoir, elles n'auront pas pour le moment infléchi la dépendance de la région au riz importé, ni la vulnérabilité du marché régional aux évolutions internationales. Sous l'effet de l'accroissement démographique, on assiste même à une paupérisation des cultivateurs de riz dans les zones soumises aux pressions foncières.

5.1 *De nouveaux rapports publics-privés ?*

Globalement, la crise de 2008 a engendré un redéploiement des ressources vers l'agriculture. L'Etat se mobilise pour soutenir la production, la transformation et la commercialisation du riz. L'Etat a également su proposer des conditions foncières attractives pour les investisseurs internationaux. L'augmentation des investissements privés depuis 2008 a permis l'émergence d'une filière industrielle-ou semi-industrielle et intégrée concurrençant le modèle traditionnel qui a longtemps prévalu dans la région.

Le grand retour de l'Etat dans la commercialisation

Depuis la crise, on assiste à une augmentation des finances publiques dans le secteur rizicole. S'il est difficile de quantifier avec précision les montants en jeu, il est indéniable que la riziculture bénéficie actuellement d'une augmentation des investissements. Le chapitre précédent a illustré les mesures prises au niveau des pays de la région en matière de soutien à la production et à la transformation. Les producteurs ouest africains s'attendent désormais à la poursuite de la subvention partielle des engrais, des semences et des aménagements.

Depuis 2008, l'Etat participe de plus en plus à la commercialisation du riz, dans l'ensemble des pays. C'est donc le grand retour de l'Etat. Rappelons en effet que depuis la libéralisation des années 1990, les offices ou sociétés d'Etat s'étaient généralement abstenus d'une intervention directe dans le domaine de la commercialisation des céréales. L'un des effets de la crise de 2008 a été ainsi l'implication accrue des services publics dans la filière riz et le retour des Offices ou sociétés d'Etat dans la commercialisation du riz local et du riz importé à des prix subventionnés. Dans certains cas les Offices ont été chargés de reconstituer des stocks de sécurité et/ou d'intervention. Au Mali par exemple, l'Office des Marchés Agricoles (OMA) maintient une réserve de plus de 100.000 tonnes de produits, dont un stock d'intervention. En 2010, l'OMA a acheté plus de 37.000 tonnes de riz blanchi, exerçant une influence certaine sur les prix.

On se souviendra que l'objectif premier des Etats est d'assurer l'autosuffisance alimentaire et de satisfaire le consommateur local. C'est là que le bât blesse : parfois, pour assurer cette autosuffisance et des prix accessibles, les producteurs ont été privés d'accès au marché régional.

Ainsi au Mali, tout est fait pour éviter l'exportation de céréales depuis 2008, réduisant les incitations des producteurs et pénalisant les consommateurs. Les flux continus de riz importé, combiné aux restrictions sur les exportations, conduisent à penser qu'il existe une « sur-importation » de riz ; un phénomène qui déprime les prix sur le marché malien.

Emergence d'une filière intégrée de riz local

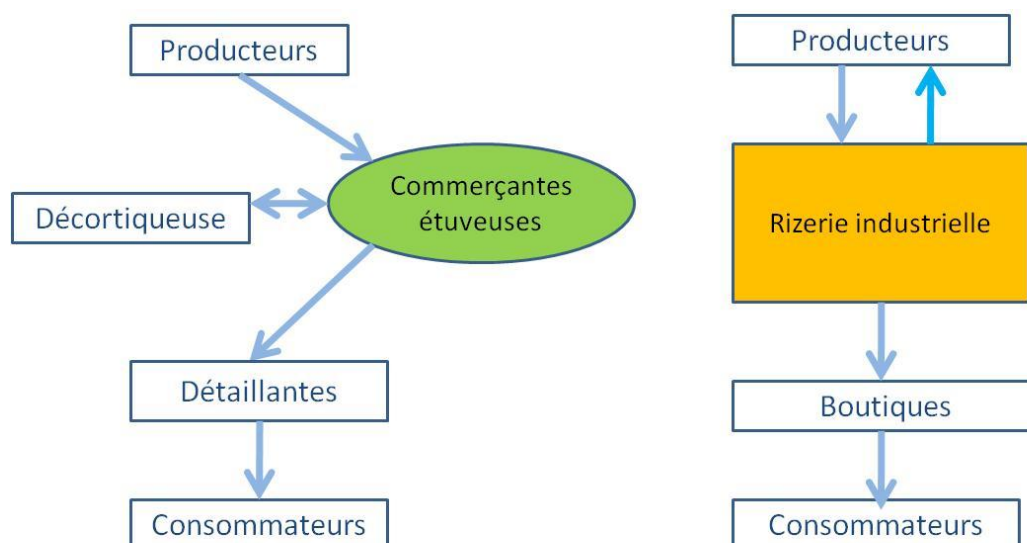
L'intervention accrue de l'Etat s'est également exercée pour favoriser la mise en place de rizeries privées, dotées de capitaux qui permettent la nécessaire intensification de la filière locale.

La crise de 2008 aura en fait accéléré les dynamiques préexistantes, en particulier la transition d'une filière artisanale vers une filière industrielle, ou semi-industrielle, plus intégrée et capable de concurrencer le riz importé sur le créneau de la qualité. Cette filière est structurée autour d'unités de transformation de grande capacité. Les nouvelles rizeries concluent des contrats avec les producteurs ; ces contrats prévoient que la rizerie fournisse la semence et d'autres intrants aux producteurs et leur achète leur production - garantissant ainsi un approvisionnement en paddy homogène. La transformation se fait selon des normes de qualités organoleptiques du produit. Les rizeries industrielles opèrent à leur tour en partenariat avec des boutiques en zone urbaine dans lesquelles leur riz est vendu dans un emballage de qualité et « labélisé ». Ce schéma d'organisation de la filière permet de lever quatre contraintes majeures rencontrées dans la filière locale : i) le mélange variétal, ii) l'approvisionnement des rizeries; iii) la qualité du riz local commercialisé et iv) sa présentation au consommateur.

Les investissements réalisés selon ce schéma, au **Nigéria** et au **Ghana**, se sont développés en partenariat entre l'Etat et des sociétés multinationales. Au Nigéria, ce sont d'ailleurs des multinationales asiatiques spécialisées dans l'importation du riz qui sont devenues le fer de lance de la filière industrielle nationale. Un système similaire est également implanté au **Bénin**, où le modèle de l'Entreprise de Services aux Organisations Paysannes (ESOP) est promu par des ONG. Le **Mali** est un cas particulier, dans la mesure où la question de la transformation avait été en grande partie « résolue » lors des années 1990 par l'introduction de décortiqueuses mobiles artisanales dans la zone de l'Office, permettant à certains producteurs de devenir producteurs-transformateurs de riz. Tous ces exemples illustrent la pertinence actuelle de l'intégration des fonctions de production et de transformation dans la filière riz. Au **Libéria**, où le secteur privé formel en est encore à ses balbutiements, le riz est en grande partie transformé manuellement au pilon. Aussi, la filière locale libérienne est loin de pouvoir trouver une place significative sur le marché.

L'essor de ces investissements privés s'est fait avec la participation des pouvoirs publics. Au **Nigéria**, les investissements de la société singapourienne Olam se sont réalisés en partenariat avec l'Etat de Bénoué. Cette société a rénové une ancienne rizerie qui appartenait à l'Etat. Au **Ghana**, le gouvernement détient une participation de 40% dans le projet de Aveyime dans la vallée de la Volta.

Figure 23: La filière artisanale et la filière industrielle



L'instauration d'une relation plus professionnelle entre les Organisations Paysannes et les rizeries selon le schéma industriel décrit ci-dessus a permis d'obtenir des améliorations dans la productivité et les revenus des producteurs. Au **Nigeria**, dans le cas des 10 000 exploitants collaborant avec la société Olam dans l'Etat de Bénoué, USAID (2010) rapporte que la mise en œuvre de ce schéma a permis d'augmenter les rendements moyens de 1.25 à 3.25 tonnes de paddy par hectare et de doubler le revenu des producteurs.

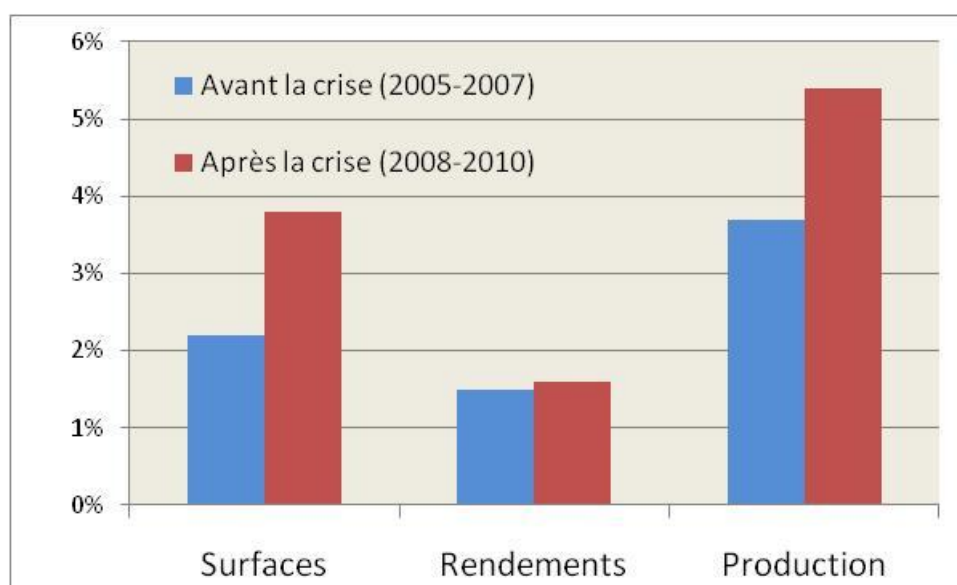
L'émergence d'une filière industrielle compétitive renforce la position des lobbys du riz local dans les pays. Au **Sénégal**, l'un des principaux importateurs de riz sénégalais réalise des investissements dans la production de riz dans la Vallée. Au Nigeria, le lobby du riz local s'est aussi renforcé dans la mesure où 5 multinationales coordonnent leurs approches avec le gouvernement. Le rétablissement rapide des droits de douane au Nigéria dès octobre 2008 n'est sans doute pas sans lien avec l'influence politique du lobby du riz local. Au **Mali** par contre, pays à fort potentiel rizicole, les importateurs semblent avoir préféré s'investir dans l'obtention d'exonérations pour le riz importé plutôt que dans le soutien de la filière locale. De même au **Bénin** où la filière locale en est à ses débuts, les importateurs ne s'intéressent pas encore aux opportunités de cette filière; les intérêts autour de l'importation-exportation du riz vers le Nigéria primant. Inversement, la faible influence des intérêts du riz local au **Libéria** par rapport à ceux du consommateur urbain expliquerait que les droits de douane n'aient pas été réintroduits après la crise.

A travers des nouvelles dynamiques constatées dans la filière industrielle, on peut s'interroger sur l'avenir de la filière traditionnelle. Cette dernière – moins efficace, mais pourvoyeuse d'emploi pour de nombreux producteurs, étuveuses et détaillantes – risque à l'avenir d'être fortement concurrencée par l'émergence des rizeries modernes.

5.2 Essoufflement de la dynamique rizicole née en 2008 ?

La comparaison des deux tableaux ci-après montre l'impact de la crise et des mesures mises en place pour relancer les rizicultures locales. Avant la crise, sur le plan régional, la production rizicole progressait de 3,7% par an en moyenne (2005-2007 par rapport à 1995-1997). Après la crise, la production a fait un bond et la moyenne annuelle est passée à 5,4% (2008-2010 par rapport à 1998-2000). Cela est dû essentiellement à l'augmentation des surfaces (taux de croissance annuelle moyen passé à 3,8% contre 2,2% seulement avant la crise de 2008). Par contre, les rendements ont continué à progresser presque au même rythme qu'auparavant, passant de 1,5 à 1,6%. Dans les pays couverts par l'étude, tous ont vu leurs surfaces progresser au cours des 3 dernières années, en particulier au Nigeria, Mali et Sénégal.

Figure 24: Croissance des surfaces, des rendements et de la production de riz en Afrique de l'Ouest (% par an) 2008-2010 par rapport à 2005-2007.



Source : USDA

Tableau 8: Croissance des surfaces, des rendements et de la production de riz dans les pays étudiés, avant la crise (2005-2007 comparé à 1995-1997)

Pays	Croissance annuelle des surfaces (% an)	Croissance annuelle des rendements (% an)	Croissance annuelle de la production (% an)
Benin	8.40%	3.40%	12.00%
Ghana	1.10%	0.30%	1.60%
Liberia	4.70%	-1.30%	3.30%
Mali	2.40%	4.00%	6.50%
Nigeria	2.20%	2.20%	4.50%
Sénégal	2.70%	0.70%	3.40%
Afrique de l' Ouest	2.20%	1.50%	3.70%

Source : USDA

Tableau 9: Croissance des surfaces, des rendements et de la production de riz dans les pays étudiés, après la crise (2008-2010 comparé à 1998-2000)

Pays	Croissance annuelle des surfaces (% an)	Croissance annuelle des rendements (% an)	Croissance annuelle de la production (% an)
Benin	11.80%	1.50%	13.80%
Ghana	1.80%	2.40%	4.20%
Liberia	2.40%	1.40%	3.80%
Mali	4.20%	3.60%	8.00%
Nigeria	3.70%	1.80%	5.60%
Sénégal	5.20%	3.90%	9.50%
Afrique de l'Ouest	3.80%	1.60%	5.40%

Source : USDA

Cette progression de la production a permis d'améliorer le taux de couverture de la consommation ouest africaine par la production locale. Cela explique aussi la stabilité des importations sur le plan régional entre 2008 et 2010. Il reste cependant à voir dans un avenir proche, si ces taux de croissance de la production par extension des surfaces pourront faire face aux besoins de consommation qui eux se maintiennent à un rythme de croissance de 5 à 6% par an. A signaler que durant la crise de 2008 la consommation a stagné, voir baissé, et n'a repris qu'en 2010. Cela expliquerait une légère baisse du rythme de croissance de la consommation qui serait passé de 6% entre 1997 et 2007 à 5,4% entre 2000 et 2010.

. Un ralentissement de la croissance de la consommation de riz est perceptible en particulier au Ghana (de 7,3% à 3,6%) et au Sénégal (de 5,5% à 2,5%). L'évolution du rythme de la croissance de la consommation de riz avant et après la crise est présentée sur le tableau suivant.

Tableau 10: Evolution de la consommation totale de riz en équivalent blanchi

Pays	1995-1997 (milliers de tonnes)	2005-2007 (milliers de tonnes)	% annuel	1998-2000 (milliers de tonnes)	2008-2010 (milliers de tonnes)	% annuel
Benin	72	204	10,9%	111	248	8,4%
Ghana	267	540	7,3%	375	533	3,6%
Liberia	81	262	12,4%	182	343	6,5%
Mali	407	788	6,8%	502	1 110	8,3%
Nigeria	2 284	4 400	6,8%	2 900	5 300	6,2%
Sénégal	560	952	5,5%	778	999	2,5%
Afrique de l'Ouest	5 935	10 593	6,0%	7 442	12 442	5,4%

Source : USDA

Le fléchissement du rythme d'accroissement de la consommation de riz depuis la crise s'est accompagné d'une augmentation de la consommation de maïs. De 3,6% par année pour la région avant la crise, l'accroissement de la consommation de maïs a atteint 5,6% après la crise (tableau 11). Au Sénégal, la consommation de maïs a augmenté de 18,6% par an entre 2008 et 2010, alors que celle du riz n'augmentait que de 2,5% sur la même période. On notera que le Sénégal est également un pays qui, en 2008, avait réduit ses importations de riz. La crise de 2008 a pu déclencher un report vers le maïs. Les études réalisées sur les flux commerciaux dans le bassin ouest permettent de penser

que le phénomène est avant tout rural, et que les importations de maïs d'outre mer et du nord de la Côte d'Ivoire alimentent ces évolutions de consommation. L'avenir dira si la tendance est durable.

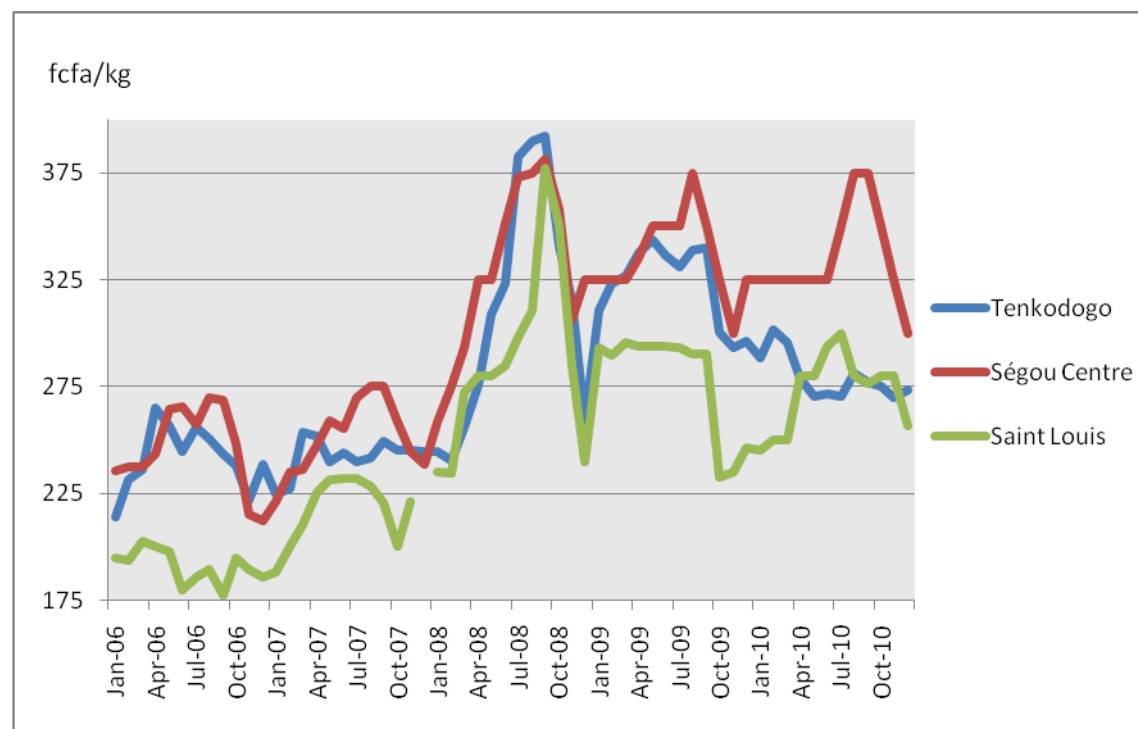
Tableau 11: Evolution de la consommation totale de maïs.

Pays	1995-1997 (milliers de tonnes)	2005-2007 (milliers de tonnes)	% annuel	1998-2000 (milliers de tonnes)	2008-2010 (milliers de tonnes)	% annuel
Benin	583	930	4,8%	694	983	3,5%
Ghana	716	1 400	6,9%	1 030	1 600	4,5%
Liberia	33	50	4,1%	50	50	-
Mali	298	618	7,6%	412	650	4,7%
Nigeria	5 507	6 983	2,4%	4 683	8 433	6,1
Sénégal	118	325	10,7%	89	492	18,6%
Afrique de l'Ouest	8 702	12 406	3,6%	8 746	15 082	5,6%

Source : USDA

Au delà des disponibilités, on peut s'interroger sur l'impact que la crise de 2008 a pu avoir sur la valeur marchande du riz local et sa compétitivité par rapport au riz importé. Généralement, le prix du riz local sur les marchés de production de Saint Louis (Sénégal), de Tenkodogo (Burkina Faso) et de Ségou (Mali) a connu une forte hausse au premier semestre 2008 avant de se stabiliser en fin 2008-2009 (figure 25). En 2010, le prix du riz sur ces marchés restait supérieur à celui de la période précédant la crise, à l'image des évolutions sur le marché international. Cette augmentation de la valeur du riz local depuis 2008 limite la compétitivité du riz local par rapport au riz importé.

Figure 25 : Prix du riz décortiqué local sur certains marchés de production ouest africains, 2006-2010.



Source : SIM nationaux

En effet, durant l'année 2008, le riz local, parfois plus cher que le riz importé (cas de Bamako au Mali et de Dakar au Sénégal), s'est trouvé compétitif par rapport au riz importé. Cependant, au fur et à mesure que le marché international s'est stabilisé fin 2008- début 2009, on a le plus souvent assisté à un retour à la situation qui prévalait avant la crise. A Bamako, le riz importé, vendu à 300 francs CFA le kilo, continue à être nettement moins cher que le riz local qu'on peut acheter à 350 francs CFA. Sur les marchés de Saint Louis et de Louga au contraire, le riz local continue à être meilleur marché que le riz importé, avec une différence de 20 francs CFA par kilo ; un niveau comparable à celui qui prévalait avant la crise. La crise aura donc temporairement offert un surcroît de compétitivité aux riz locaux, opportunité qui tend à s'estomper. Ce retour des prix à la normale pourrait laisser prévoir un certain essoufflement de l'engouement pour la production locale que la crise de 2008 avait déclenché. La normalisation du prix du riz local pourrait également limiter la rentabilité de certains investissements réalisés et présager des lendemains qui déchantent, après le boom rizier des années 2008-2010.

5.3 La filière riz et l'aide alimentaire en Afrique de l'Ouest post-2008

Cette section analyse l'évolution de deux formes d'aide alimentaire en riz au cours des dernières années. D'une part, il y a les programmes d'aide alimentaire distribuent des denrées soit importées, soit achetées sur les marchés locaux aux personnes vulnérables. D'autre part, existent les programmes de monétisation, où le riz importé est mis sur le marché, et le produit de sa vente sert à financer des projets de développement. C'est le cas notamment des dons de riz japonais.

Aide alimentaire et riz : début d'engagement pour la filière locale

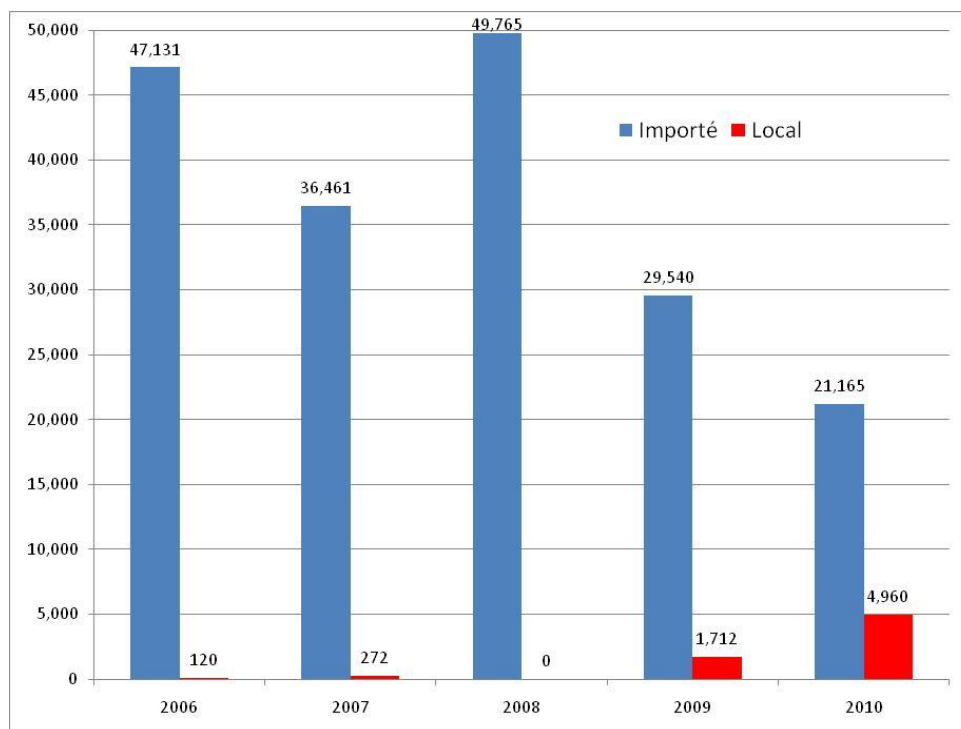
D'après les données FAOSTAT pour la période 2002-2006 (période la plus récente disponible), le riz représentait le tiers des quantités de céréales distribuées par les programmes d'aide alimentaire dans la région ouest africaine, soit quelques 140,000 tonnes par an. Ces volumes sont habituellement distribués dans les pays côtiers. Le riz représente plus des deux tiers des quantités d'aide alimentaire sur la période 2002-2005 au Bénin, en Gambie, en Guinée-Bissau et au Sénégal. A part dans le cas du Bénin, il s'agit de pays où la consommation de riz est importante et correspond aux habitudes alimentaires. L'utilisation des dons de riz sur la côte permet d'éviter des frais de transport vers les pays de l'intérieur, où une stratégie d'achat local est plus économique.

Les disponibilités en riz importé ont longtemps stabilisé les marchés céréaliers ouest africains en période de soudure, ou en cas de déficit de la production locale. Au Mali, la famine de 1984 est connue sous le nom de « la famine du riz blanc », le riz étant l'unique denrée disponible sur le marché à l'époque. Pour les institutions, les stocks de riz importé ont longtemps constitué la solution d'ultime recours pour les gouvernements cherchant à acheter cette céréale en période de crise dans la région. Plutôt que d'engager un achat international qui impliquerait des délais d'acheminement de 3 à 4 mois, l'achat de riz importé dans un port ouest africain permet au riz d'être acheminé, en quelques semaines, dans les zones ciblées par les programmes d'assistance alimentaire. L'achat de riz importé stocké à Cotonou a ainsi été la solution retenue par le gouvernement du Niger et par le PAM pour approvisionner les programmes d'atténuation au Niger en 2005, année pendant laquelle les achats régionaux de céréales produites localement étaient impossibles du fait de la flambée des

prix au Nigéria. La crise de 2008, après laquelle les prix de la denrée ne sont pas revenus à leurs niveaux antérieurs, aura modifié la place du riz importé dans les programmes d'aide alimentaire.

En effet, les achats de riz – dont les prix demeurent plus élevés par rapport à la période de pré-crise – ont globalement baissé en Afrique de l'Ouest depuis 2008. Ainsi par exemple, alors que le PAM achetait environ 40,000 tonnes de riz par an en Afrique de l'Ouest avant la crise, les quantités de riz achetées ont été d'environ 25,000 tonnes par an en 2009 et 2010. Cependant, on constate que les achats de riz s'orientent davantage vers la filière locale depuis 2008. Les volumes de riz local achetés par le PAM dans la région ouest africaine sont passés de 200 tonnes par année en 2006 et 2007 à pratiquement 5,000 tonnes en 2010 (figure 26). De plus, on note une volonté d'effectuer les achats locaux directement auprès des producteurs afin d'améliorer leur accès au marché. Depuis 2009, sous son programme « Achats pour le Progrès » (P4P) le PAM a entrepris des achats locaux structurants, directement auprès des Organisations de Producteurs (OP) au Liberia, en Sierra Leone et au Ghana. La stratégie du projet est de sécuriser les OP par la garantie d'un marché (en l'occurrence celui offert par les projets du PAM). Le programme comprend aussi un volet de renforcement des capacités. Le PAM a ainsi offert des équipements tels que des étuves ou des décortiqueuses aux OP. L'objectif est de renforcer durablement les capacités d'accès au marché des OP afin qu'elles puissent interagir de manière autonome. Mais, le PAM n'est pas le seul institutionnel à mettre en œuvre des « achats directs » de riz auprès des producteurs. Les offices céréaliers malien et nigérien ont également adopté ce mode d'approvisionnement.

S'il est encore tôt pour tirer des conclusions sur l'efficacité de ces programmes, on peut penser que des achats locaux – à la fois réguliers et sous le programme P4P – pourraient susciter des partenariats impliquant les acteurs privés. En Afrique de l'Ouest, l'intégration de la filière sous l'impulsion des rizeries industrielles pourrait représenter ainsi une opportunité pour mieux développer les achats locaux en riz. Un schéma P4P qui mettrait en relation les OP avec les acteurs privés engagés dans la transformation serait un gage de pérennisation du programme et encouragerait la professionnalisation des OP.

Figure 26 : Volumes de riz achetés par le PAM en Afrique de l'Ouest

Source : PAM

Malgré cet engouement pour la filière locale de la part du PAM, on notera que le riz local reste très minoritaire dans l'approvisionnement global en riz. En cas de crise alimentaire majeure rendant les achats régionaux impossibles, le riz importé reste une source d'approvisionnement de choix.

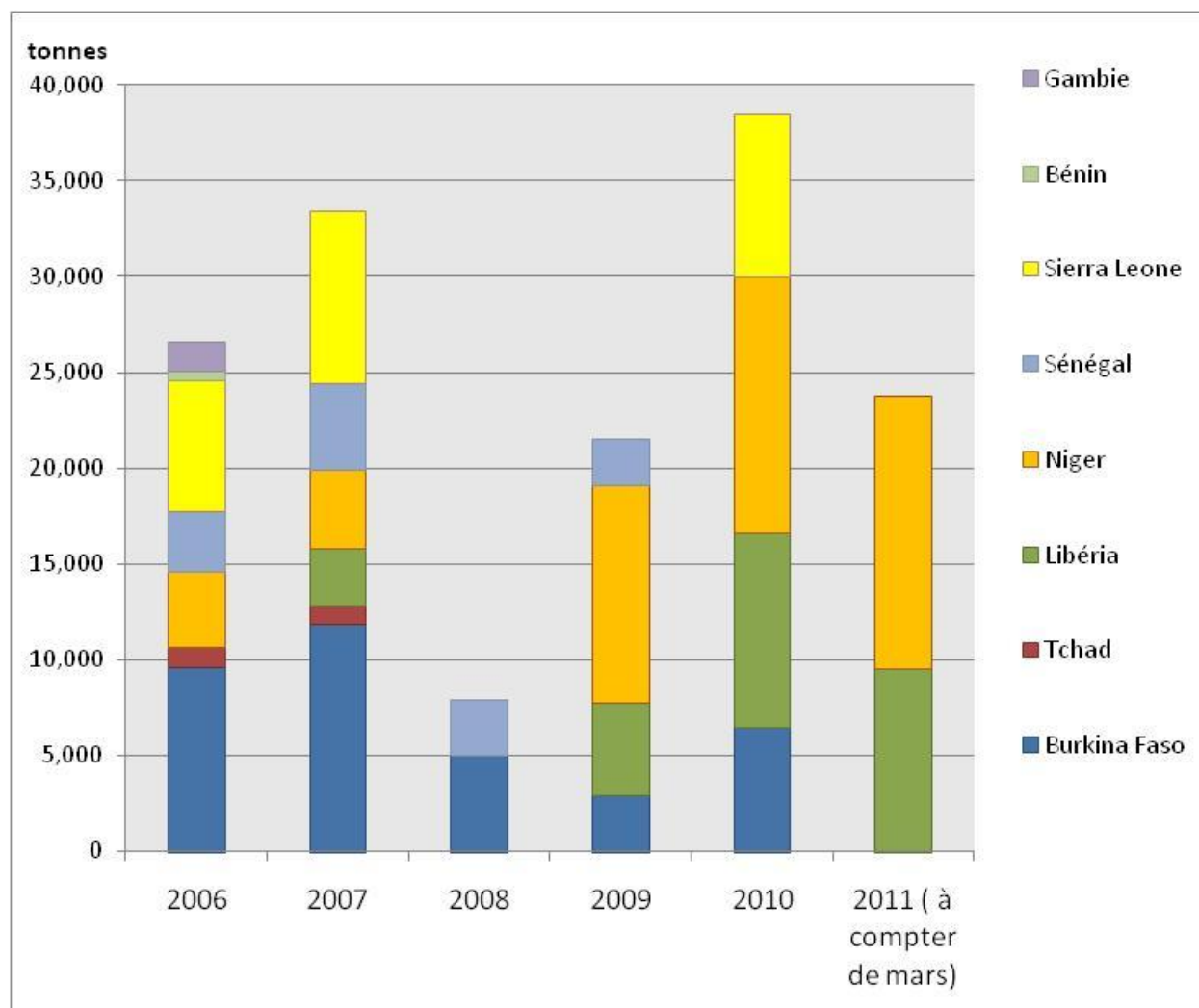
En outre, la crise de 2008 aura été le point de départ de la mise à l'échelle des programmes de transferts monétaires dans la région. Alors que ce type de programme n'existait pas avant 2008, le PAM met en œuvre des projets de transferts monétaires au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et en Sierra Leone, avec un budget global de 33.8 millions de dollars des E.-U. L'apparition de ces projets permet d'entrevoir un avenir où coexisteront transferts monétaires et aide alimentaire. Toutefois, il faudra savoir dans quelle mesure les bénéficiaires de programmes de transferts monétaires les utiliseront pour acheter les denrées correspondant à leurs propres préférences et accessibles sur le marché ? Dans le cadre des programmes urbains dans les pays côtiers il s'agit souvent de riz importé. Par conséquent, la mise en œuvre de programmes de transferts monétaires ne profitera pas forcément aux filières du riz local dans la région. La demande additionnelle sera satisfaite par la filière la plus à même de répondre aux besoins des consommateurs. Et, dans de nombreux cas, il s'agira de la filière du riz importé, malgré les progrès réalisés dans la production locale depuis 2008.

Alors que l'aide alimentaire s'oriente davantage vers le marché local, les programmes de monétisation en riz importé continuent à exister en Afrique de l'Ouest. Dans la mesure où la région ouest africaine n'est autosuffisante qu'à 60% en riz, ces programmes – qui consistent à l'importation, puis à la vente de riz sur le marché local ; le produit de la vente étant utilisé pour financer des projets de sécurité alimentaire – ne devraient pas créer d'effets négatifs sur la filière locale. Effectivement,

les données disponibles indiquent que les effets négatifs de la monétisation sont davantage ressentis par les exportateurs que par les producteurs des pays où les produits sont monétarisés (Barrett, 2002). Les principaux bailleurs de riz monétisé en Afrique de l'Ouest sont d'une part les Etats Unis, d'autre part le Japon.

Au cours des 5 dernières années, environ 25,000 tonnes de riz des Etats-Unis ont été monétisés par année dans la région. Les volumes de riz sont relativement modestes au regard des importations globales de la région, qui s'élèvent à quelque 5m de tonnes. Ce riz monétisé est majoritairement mis sur le marché des pays qui ne sont pas forcément à forte production ou consommation de la denrée, tels que le Niger et le Burkina Faso. La crise de 2008 a coïncidé avec une forte réduction du volume de riz monétisé, qui, cette année là, a baissé des deux tiers par rapport à la moyenne (figure 27). La chute des volumes de riz monétisés aura aggravé le ralentissement des importations lors de la crise de 2008.

Figure 27: Volumes du riz monétisé par les Etats Unis en Afrique de l'Ouest, 2006-2011



Source: données USAID/Food for Peace

Le Japon est une source importante de riz monétisé en Afrique de l'Ouest. Le pays fournit de 10 à 15,000 tonnes de riz par pays et par année. La disponibilité de riz japonais monétisé en Afrique de

l'Ouest est la conséquence des accords commerciaux signés par le Japon lors des négociations de l'Uruguay Round de 1993. Le Japon, pourtant autosuffisant en riz, s'est engagé à ouvrir son marché aux pays exportateurs de riz. Ainsi, de 1995 à 2010, le Japon a importé 10 millions de tonnes de riz. De ce tonnage, 2,5 millions de tonnes ont été réexportées sous forme d'aide alimentaire – y compris pour la monétisation en Afrique de l'Ouest. Les stocks publics et privés de riz au Japon s'élèvent globalement à plus de 3 millions de tonnes en 2011. L'existence de ces stocks importants ont d'ailleurs permis de relativiser les effets que le Tsunami de mars 2011 - et ses conséquences sur la production de riz au Japon - aurait pu avoir sur le marché mondial.

Même si la monétisation du riz japonais se réalise généralement dans des pays déficitaires en riz, elle peut cependant avoir des impacts sur le marché local. Si les ventes se réalisent à un prix inférieur au coût de production et de commercialisation du riz local, et si la mise sur le marché se produit lors de la période de commercialisation du riz local, une forte interférence avec les filières locales est à craindre. De plus, les opérations de monétisation créent des distorsions commerciales. En définitive, plutôt que d'acheter des vivres, les expédier afin de les revendre, il serait plus efficace de remettre directement les fonds à l'utilisateur final. Ces arguments ont poussé des ONG – telles que CARE et CRS - à appeler à la fin de la monétisation et à une transition vers un modèle où les ressources devant servir aux programmes de sécurité alimentaire seraient fournies en espèces (CRS, 2008).

L'existence de programmes de monétisation du riz dans la région ouest africaine est davantage liée au contenu des politiques agricoles et commerciales des pays donateurs et des politiques internationales qu'à l'existence d'un déficit de production dans la région. Dans le contexte actuel où existent des disponibilités « monétisables », on pourrait penser à monétiser davantage de riz cargo afin de pouvoir rentabiliser les nouvelles unités et l'émergence de la transformation en Afrique de l'Ouest. Une meilleure utilisation des dons de riz – en encadrant les ventes pour éviter les effets néfastes, ou en les orientant vers la consommation des groupes vulnérables – est également souhaitable.

Faits marquants : Ce qui a changé depuis 2008

- Malgré les dynamiques en cours, l'Afrique de l'Ouest demeurera fortement dépendante des importations, car la croissance de la demande de riz continue à augmenter plus vite que la production
- Emergence dans la région d'une filière industrielle intégrée, où la rizerie entretient des relations contractualisées avec les acteurs en amont et en aval. On assiste à un retour de l'Etat aux différents stades de la filière. Le rôle des stocks publics doit être mieux défini.
- Les achats locaux se tournent davantage vers la filière locale. Dans leur ensemble, les programmes d'assistance alimentaire pourraient s'appuyer davantage sur les rizeries industrielles mises en place depuis 2008.

6. Les perspectives et leçons à tirer pour la sécurité alimentaire

6.1 *La balance rizicole ouest africaine demeurera déficitaire ...*

Le riz est appelé à être la denrée de base dans les années à venir en Afrique de l'Ouest. Une série de tendances lourdes telles que la croissance démographique, l'urbanisation et le changement des habitudes alimentaires continueront à faire augmenter la consommation de riz par personne au détriment des céréales sèches. Malgré la stabilisation de l'auto approvisionnement dans la région depuis la crise, les contraintes de production et la poursuite de la croissance de la consommation per capita feront que la région demeurera largement tributaire du marché international pour combler le déficit de sa balance rizicole. Dans un contexte international désormais marqué par une forte volatilité des prix, la menace d'une nouvelle crise semblable à celle de 2008 continue de peser sur l'Afrique de l'Ouest. L'augmentation des prix du blé et du maïs en 2010 et en 2011 est en ce sens un coup de semonce pour la région.

Aux niveaux de consommation per capita actuels, la consommation ouest africaine en riz passera de 13m de tonnes en 2010 à 20m de tonnes en 2030. Une progression de la consommation au delà de ces niveaux semble probable, sous l'effet de l'accroissement de la population, de l'urbanisation et du changement des habitudes alimentaires. La capacité de la filière locale à approvisionner le marché a dépassé son taux actuel d'accroissement. L'Afrique de l'Ouest dispose d'un potentiel avéré dans le domaine de la production de riz. A l'heure actuelle, les coûts de production sont comparables à ceux de l'Asie et de l'Amérique Latine. Les gains de productivité obtenus par une intensification de la production locale permettraient de produire davantage d'excédents commercialisables et d'augmenter le revenu des producteurs.

Le progrès de l'auto-alimentation régionale se fera par la mise en place de filières intégrées où les rizeries industrielles entretiendront des liens formels avec les acteurs en amont et en aval. Les partenariats public-privé représentent aussi une réelle possibilité de développement dans les pays à fort potentiel rizicole, tels que le Mali, le Nigéria, le Ghana, le Bénin et le Sénégal. L'émergence d'une filière intégrée du riz local est également l'occasion de professionnaliser la filière, et représente une opportunité pour les achats locaux de riz. Cependant, il serait illusoire de penser que ces partenariats éviteront le recours aux importations de riz sur le marché mondial à court et moyen termes.

6.2 *Vers la mise en place d'une régulation des prix*

Dans la mesure où la dépendance à l'importation persistera, l'Afrique de l'Ouest demeurera exposée aux aléas du marché international, lequel se comporte de façon particulièrement instable depuis 2007. L'expérience ouest africaine, relatée dans ce rapport, montre que les prix élevés constituent un facteur fortement incitatif à la croissance de la production, pour l'ensemble de la région. Cependant, les implications qu'aurait une politique des prix élevés varient en fonction de l'importance du riz dans la consommation alimentaire. Des pays tels que le Nigéria, le Ghana et le Bénin – où l'alimentation est diversifiée, où le riz n'est qu'une céréale parmi d'autres, et où le potentiel productif est important – pourront se permettre de jouer la carte des prix élevés pour favoriser les

producteurs ; les consommateurs auront toujours d'autres alternatives. En revanche, dans les pays à forte consommation de riz, comme le Sénégal et le Libéria, et très largement dépendants des importations, des prix élevés menaceraient la sécurité alimentaire des consommateurs. Dans ces pays, les gouvernements sont tentés d'assurer la disponibilité de riz importé à bas prix pour le consommateur urbain. L'enjeu sera en outre de valoriser les productions de riz local, sans pour autant rendre le produit local plus cher. Sans cela, la vocation de la filière du riz local sera essentiellement l'autoconsommation et avec quelques niches marchandes. Par ailleurs, s'il faut des prix élevés pour tirer la production dans ces pays déficitaires à forte consommation, il faudra également mettre en place des filets de sécurité pour les populations les plus vulnérables.

Les enjeux des niveaux et de la volatilité des prix soulèvent la question de leur régulation par le biais des politiques publiques. Les restrictions sur le commerce et les subventions ont montré leurs limites en 2008. Depuis cette date, les acteurs de la filière sont à la recherche de repères vis à vis d'une action publique devenue imprévisible. Le régime de taxation des importations de riz et les subventions à la production sont notamment sujets à des changements aléatoires. Ainsi, en mai 2010, quelques semaines avant les semis, les producteurs maliens ne savaient toujours pas si les engrais seraient subventionnés pour la campagne qui débutait. La régulation des prix par le biais des restrictions commerciales est également contre productive. En février 2011, les producteurs de riz sierra léonais ont été, du jour au lendemain, privés de leur accès au lucratif marché guinéen.

La régulation des prix peut aussi se faire par des interventions sur le marché physique, opérées par les Offices et sociétés d'Etat. La crise de 2008 a d'ailleurs poussé les Etats à renforcer leurs stocks céréaliers publics. Dans la plupart des cas, ces stocks servent avant tout à mettre des vivres à disposition des populations jugées vulnérables aux crises alimentaires – et non pour réguler les prix sur les marchés. Une régulation des prix, fondée sur des achats institutionnels prévisibles, avec des objectifs de prix et de volumes d'achats connus publiquement, favoriserait une stabilité des marchés. Les pays dépourvus d'instrument d'intervention sur le marché physique devraient se doter de stocks physiques, comme au Sénégal où les achats institutionnels sont très peu développés limitant de fait la possibilité d'intervention en cas de pléthore ou de déficit de riz sur le marché. Les récents investissements des rizeries privées (souvent réalisés avec le concours de l'Etat) constituent toutefois autant d'opportunités de partenariat public-privé dans le domaine des achats institutionnels de riz.

Compte tenu du caractère régional de la gestion des stocks céréaliers publics et du commerce céréalier, la mise en place d'une politique de régulation mérite d'être soulevée au niveau de la CEDEAO et du CILSS. L'objectif serait alors de coordonner les politiques nationales afin d'éviter les mesures pouvant créer des effets pervers. Dans un deuxième temps des synergies entre Etats devraient être recherchées.

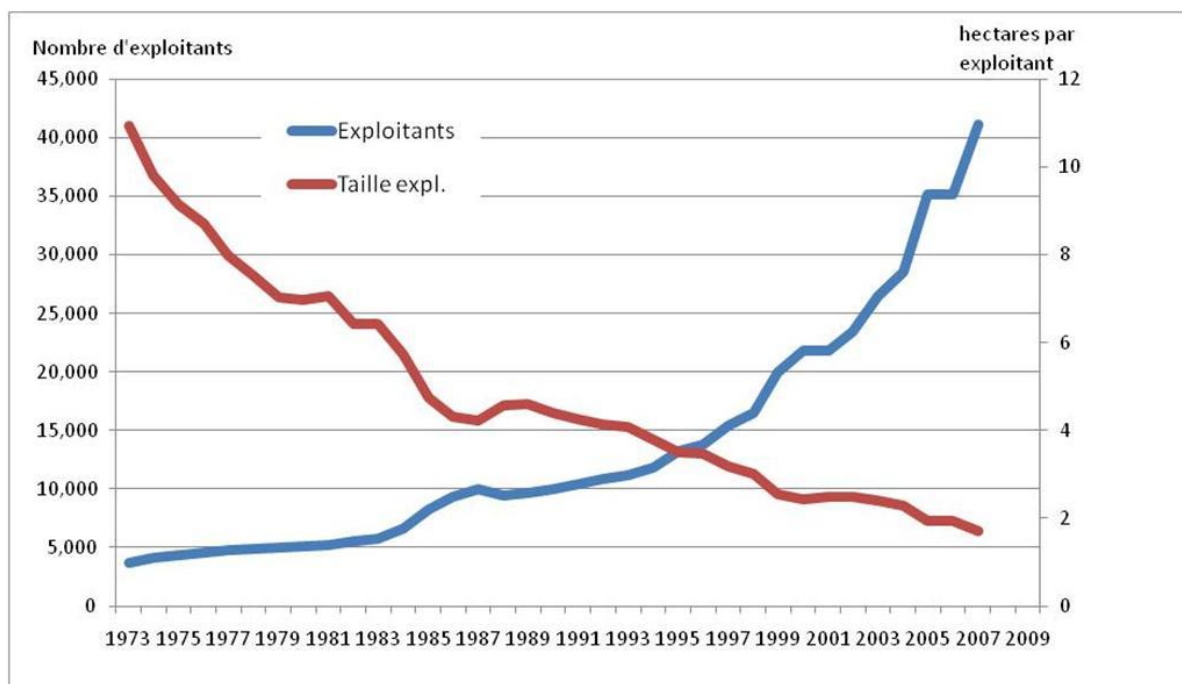
6.3 Riz et insécurité alimentaire des ménages

Le soutien à la filière riz dans les pays voisins du Nigéria, principal marché régional du riz, pourrait permettre à des populations exposées à l'insécurité alimentaire d'améliorer leurs revenus. On pense en particulier à la vallée du fleuve au Niger et au Bénin, au Mayo Kebbi Est et Ouest au Tchad et aux zones rizicoles du nord Cameroun. Le développement de l'intégration des filières des pays voisins à

celles du Nigéria offre une opportunité commerciale attractive. Les mesures visant à limiter le commerce de paddy vers le Nigéria sont en ce sens contre productives.

Si les dynamiques du marché actuelles permettent de prévoir une augmentation des revenus pour les producteurs de riz dans le bassin nigérian, elles semblent moins favorables pour certaines catégories de producteurs dépendants des systèmes irrigués des fleuves Niger et Sénégal, qui connaissent de fortes pressions foncières. Effectivement, sous l'effet de la croissance démographique et de la faible disponibilité de nouvelles terres, le morcellement foncier atteint par endroit un niveau critique. Les surfaces par exploitation arrivent parfois en dessous du seuil permettant la production d'excédents commercialisables, ou d'assurer l'approvisionnement alimentaire des ménages exploitants. Ainsi par exemple, alors que dans les années 1970, un exploitant dans l'Office du Niger au Mali disposait en moyenne de 10 hectares de surface, la moyenne est tombée sous le seuil des deux hectares par exploitant en 2009. Dans la zone de Niono, on n'attribue plus qu'un quart d'hectare aux nouveaux exploitants - à peine de quoi couvrir quelques mois de consommation du ménage, après paiement des redevances. L'Office du Niger est victime de son succès, avec un nombre d'exploitants ayant doublé dans la dernière décennie. Le même phénomène est observé sur les nouveaux aménagements réalisés dans la Haute vallée du fleuve Sénégal à Bakel, région désormais caractérisée par un taux de malnutrition très élevé. L'attribution de micro-parcelles se fait dans le souci de permettre au maximum de ménages d'accéder à des terres sur les périmètres, approche qui privilégie l'autoconsommation à la production d'excédents commercialisables.

Figure 28: Nombre d'exploitants et nombre d'hectares par exploitant à l'Office du Niger (Mali) de 1973 à 2009.



Source : données de l'Office du Niger

Ainsi, un « piège à pauvreté » se referme lentement sur les micro-exploitants des périmètres sénégalais et maliens. La première génération peut vivre correctement du produit d'une surface raisonnable, mais la même superficie ne suffit plus à répondre aux besoins des ménages de la

génération suivante. Ces derniers n'échapperont à l'insécurité alimentaire qu'en développant des activités hors du secteur riz, telles que les cultures hors périmètre et les activités non-agricoles. Selon Save the Children (à venir), les inégalités dans la zone de l'Office du Niger sont déjà flagrantes. Les 20% des ménages les plus pauvres n'exploitent en moyenne que 0,6 hectare en irrigué, et ont des revenus monétaires très faibles, d'environ 575.000 francs CFA par année, soit 5 fois moins élevés que ceux des plus nantis. Pour ces ménages pourtant agricoles, le déficit alimentaire est tel que 58% de la nourriture sont achetés, et que l'emploi agricole et l'exode sont les principales sources de revenus. La paupérisation du riziculteur de l'Office est bien avancée, conséquence de l'explosion de la demande pour la terre dans un système qui n'en offre plus assez. Les nouveaux aménagements en cours dans les systèmes irrigués – en particulier au Mali - devraient apporter de nouvelles surfaces cultivables, soulageant ainsi pendant quelques années les pressions foncières. Cependant, cet apport de nouvelles terres ne pourra pas enrayer durablement la dynamique du morcellement foncier et de la précarité de la production familiale.

La vulnérabilité alimentaire affecte aussi les populations urbaines. Selon le Club du Sahel, la population de l'Afrique de l'Ouest devrait passer de 315 millions d'habitants en 2007 à 480 millions en 2030. Le taux d'urbanisation progressera également. Si rien n'est fait, ces tendances, conjuguées au caractère déficitaire de la production de riz, laissent prévoir que les populations urbaines précaires vivront dans une situation de dépendance chronique au marché mondial. En particulier, dans les pays à forte consommation de riz tels que le Sénégal, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Libéria, on peut redouter le risque que constitueraient de futures hausses des prix sur la sécurité alimentaire des ménages urbains. Ce n'est qu'en développant des alternatives – principalement le maïs et les dérivés du manioc – et en renforçant leurs revenus que les populations urbaines vulnérables pourront résister aux conséquences de l'instabilité des marchés.

Bibliographie

- Abel, G-J. (2009) *Etude sur le développement des filières riz et maraîchage au Bénin*.
- Barrett, C. (2002) *Food Aid And Commercial International Food Trade*. WP 2002-39. March.
- CRS (2008) *CRS Report to Congress*. Agricultural Export and Food Aid Programs. April.
- Diallo, B. Dembélé, N. Staatz, J (2010) *Effets des mesures commerciales tarifaires et non tarifaires en Afrique de l'Ouest suite à la hausse des prix alimentaires mondiaux*. Septembre.
http://www.aec.msu.edu/fs2/srai/presao_recherche_resultat_4.pdf
- EIU (2010) *Country Report*. Liberia : September
- FAO (2011) FAOSTAT. <http://faostat.fao.org>.
- IMF(2008) *Country Report 08/221*. Senegal Selected Issues.
<http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2008/cr08221.pdf>
- Galtier, F. Diakité, L. Diarra, S (2009). *Efficacité des politiques de stabilisation des prix alimentaire en Afrique Sub-saharienne : le cas du Mali*. Novembre.
- Liberia (2007) *Comprehensive Food Security and Nutrition Survey*.
- MADR, PAM (2011) *Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire et Nutrition*. Guinée-Bissau
- OCHA (2011) *Financial Tracking System*.
[http://fts.unocha.org/reports/daily/ocha_R32_A788__16_February_2011_\(02_05\).pdf](http://fts.unocha.org/reports/daily/ocha_R32_A788__16_February_2011_(02_05).pdf)
- PAM (2008) *Impact de la Hausse des Prix sur la Sécurité Alimentaire en Milieu Urbain*. Sénégal Pikine, Kaolack, Ziguinchor.
- PAM (2009) *Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire et Nutrition*. Bénin
- Save the Children (à venir). *Etude sur l'économie alimentaire des ménages à Niono*.
- Sénégal (2010) *Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire et Nutrition*. Sénégal.
- USDA : Production, Supply and Distribution Database. www.fas.usda.gov/psdonline/
- USDA (2010). Nigeria, *Rice Trade. Quarterly. Nigeria's Rice Import from the US is Increasing*. GAIN Report #NI 1001. February.
- USAID (2009). *Global Food Security Response Mali Rice Value Chain Analysis*.
<http://www.scribd.com/doc/34052122/mR-158-GFSR-Mali-Rice-Study>
- USAID (2009) *Global Food Security Response. Liberia Rice Value Chain Analysis*.
<http://liberia.usaid.gov/node/253>
- World Bank (2007) *Rice Prices and Poverty in Liberia*.
<http://elibrary.worldbank.org/content/workingpaper/10.1596/1813-9450-4742>